

ÉDITO

« Le rapport d'activité de notre AggLO est, certes, un exercice réglementaire, mais il est avant tout une formidable opportunité pour mettre en valeur les projets et les réalisations de la Communauté d'agglomération Orléans val de Loire que j'ai le bonheur et l'immense responsabilité de présider pour une troisième mandature.

L'année 2014 a été marquée par l'élaboration du Projet d'AggLO 2014/2020 et son adoption à une large majorité, le 27 novembre dernier.

Construit dans le respect des spécificités des 22 communes qui composent notre agglomération, il pose, pour les six années à venir, les projets à réaliser dans chacune de nos politiques publiques, qu'elles soient structurantes ou de proximité. L'efficacité de notre action passera résolument par des coopérations renforcées entre l'AggLO et les communes, grâce à une nouvelle gouvernance, et apportera au-delà des économies d'échelle, de la simplification et de la lisibilité.

La création, cette même année, du GIP Loire&Orléans, structure unique en France par son modèle de gouvernance, s'inscrit dans cette même démarche et devra répondre aux objectifs de développement économique et d'emploi, qui constituent le fil rouge de notre mandature, considérant qu'ils sont les leviers de la réussite du territoire et du bien-être de ses habitants.

L'innovation, conjuguée à l'urbanisme et la mobilité, a guidé la création de l'un des plus importants projets de quartier d'affaires en France aujourd'hui, « Interives ». Situé tout à la fois sur les communes de Fleury-les-Aubrais et d'Orléans, ce projet ambitieux transformera profondément l'entrée nord de notre agglomération et proposera, à terme, 350 000 m² de bureaux, 3 000 logements, des commerces, des équipements publics et des espaces verts. Ce projet urbain prévoit l'ouverture de la gare des Aubrais à l'ouest et le franchissement de la voie ferrée par télécabine.

Pour répondre aux enjeux du numérique dès 2014, nous avons créé, avec l'Université, le FabLab. En 2015, pour accompagner les start-up du territoire mobilisées autour de la French Tech, l'ex-site Famar se métamorphose et grâce aux aménagements réalisés par l'AggLO, les premières entreprises pourront s'y installer. Le Lab'O deviendra rapidement une belle vitrine du savoir-faire des entreprises du numérique.

Dans les domaines de l'emploi et de la formation, l'action de l'AggLO s'illustre par des projets tournés vers les jeunes avec, notamment, la création d'un portail regroupant l'ensemble des offres, des demandes de stages et de contrats d'apprentissage du territoire, pour en simplifier l'accès... Un parcours bien trop compliqué pour nos enfants aujourd'hui.

La création de nouvelles formations adaptées au monde de l'emploi a également été mise en œuvre au CFA de l'AggLO en 2014, et la transformation de l'ancien hôpital Porte Madeleine en un campus universitaire en centre-ville permettra à l'AggLO d'élargir son offre et de favoriser ainsi son attractivité.

Les agents de l'AggLO sont nombreux à se mobiliser chaque jour, avec leur savoir-faire et leur disponibilité, pour faciliter la vie au quotidien des habitants et améliorer leur cadre de vie dans les domaines de l'assainissement et de la collecte des déchets en particulier.

En sa qualité d'autorité de la mobilité urbaine, l'AggLO recherche également, en permanence, l'efficacité dans le domaine des transports, devant répondre à des exigences de ponctualité, de fréquence et de tarification. Avec l'exploitant du réseau TAO, Keolis, l'AggLO complète les dessertes, ajuste ses tarifs et met en place des mesures pour diminuer le taux de fraude. Une nouvelle station de tram permettra, à la rentrée 2015, de desservir le Nouvel Hôpital d'Orléans. La ligne A du tram fera aussi l'objet d'une maintenance renforcée et d'un renouvellement de ses équipements vieillissants.

Pour éviter les pollutions du milieu naturel et limiter les risques d'inondation liés aux crues de la Loire ou aux forts orages pouvant entraîner la saturation des réseaux, l'AggLO a élaboré un programme d'assainissement qui se traduira par la création de bassins d'orages, l'extension ou le renouvellement de réseaux, etc.

Enfin, 2014 a acté des projets importants de travaux sur des axes structurants de l'AggLO pour permettre de fluidifier le trafic et d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Vous le voyez, l'année 2014 a été dense et rythmée par des décisions essentielles pour le développement et le rayonnement de notre territoire, et a posé les bases d'un programme partagé avec les 22 communes pour cette nouvelle mandature. Je vous invite à découvrir, au fil de ce document, les réalisations 2014 et les projets à venir de notre agglomération. »



Charles-Éric LEMAIGNEN,
Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



SOMMAIRE

•> Édito	3				
•> Événements marquants 2014	6				
ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET FONCTIONNELLE		INSERTION - EMPLOI		TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	SYSTÈMES D'INFORMATION ET PATRIMOINE DURABLE
•> Orléans Val de Loire, un territoire de rayonnement	8	•> Favoriser l'accès à l'emploi	26	•> Un territoire à la nature préservée	48
•> L'Agglo, une collectivité de proximité	10	MOBILITÉ ET TRANSPORTS URBAINS		•> Un maillage routier cohérent et entretenu	52
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		•> Pour des déplacements sûrs, confortables et pratiques	30	•> Agir pour l'environnement et prévenir les risques	56
•> Priorité à l'activité économique créatrice d'emplois	14	GESTION DES DÉCHETS		COHÉSION SOCIALE	
FORMATION - APPRENTISSAGE		•> Tri & valorisation des déchets : la sensibilisation porte ses fruits	38	•> La solidarité au quotidien	60
•> Conjuguer formation et avenir	22	ASSAINISSEMENT		RESSOURCES HUMAINES	
		•> Assainissement : respecter le cycle de l'eau	44	•> Compétences et bien-être au travail pour objectif	66
				MARCHÉS PUBLICS ET ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES	
				•> Le soutien logistique pour une collectivité performante	70
				COMMUNICATION	
				•> Informer pour expliquer, communiquer pour rayonner	78
				FINANCES	
				•> Rapport financier	82
				ANNEXES	
				•> Le conseil de communauté	94

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2014

FÉVRIER

- > Ouverture de la 34^e station Vélo'+, au croisement de l'avenue Jean-Zay et du boulevard Marie-Stuart
- > **Fin des travaux au pôle d'échanges Gare d'Orléans**



AVRIL

- > Séance d'installation du conseil d'AggLO, après les élections municipales des 23 et 30 mars
- > **Fin des travaux d'embellissement de la place du Port Saint-Loup, à Saint-Jean-de-Braye**



- > Élargissement du dispositif de collecte de déchets verts proposée aux personnes à mobilité réduite ou âgées de l'agglomération

MAI

- > Portes ouvertes de la station de l'Île Arrault, dans le cadre des Journées du développement durable d'Orléans
- > **6^e Orléans Vélotour**



- > Nouvelle édition de la carte des itinéraires cyclables
- > Participation à « 2 000 emplois - 2 000 sourires » au Zénith d'Orléans

JUILLET

- > **Lancement des travaux de rénovation de la chambre à sable, quai Madeleine**



- > 1^{er} numéro de *Loire&Orléans Éco*, magazine du GIP
- > Lancement de la révision du SCoT (Schéma de cohérence territoriale)

SEPTEMBRE

- > Installation de Prelodis, prestataire logistique « fruits et légumes » de Grand Frais, dans le parc d'activité de la Saussaye (Saint-Cyr-sur-Loire)

- > Ouverture d'un Bac pro Systèmes électroniques numériques option « télécommunications et réseaux » au CFA de l'AggLO

- > **Inauguration à Olivet du siège d'Axéreal, 1^{er} collecteur de grain en France**



- > Sensibilisation des étudiants sur le tri des déchets lors de la J.A.N.E
- > Mise en place de parcs-relais vélos dans l'agglomération
- > Lancement de l'appli « produits d'ici et de saison »

- > **Gros succès des portes ouvertes de l'Utom**



OCTOBRE

- > **1^{re} collecte de textiles en porte-à-porte et à cheval**



- > Ouverture du FabLab dans les locaux de Polytech'Orléans

- > **Participation aux Rendez-vous pour l'emploi, à La Source**



- > Charles-Éric LEMAIGNEN, élu président de l'Assemblée des communautés de France

NOVEMBRE

- > **Le 27 : l'AggLO fête ses 50 ans**



- > Vote du projet d'AggLO 2014-2020
- > Challenge inter-écoles « tu tries, tu donnes, on recycle »
- > Ouverture de la boutique solidaire « Des habits et moi » en centre-ville
- > Participation au 1^{er} Open Agrifood Orléans

DÉCEMBRE

- > **Présentation du projet d'aménagement du quartier Interives**



- > Offre transports « spécial Noël » pour faciliter le shopping en ville
- > Réunions publiques pour améliorer l'offre de transports Tao



ORLÉANS VAL DE LOIRE, UN TERRITOIRE DE RAYONNEMENT

UNE AGGLOMÉRATION, CŒUR DE VIE

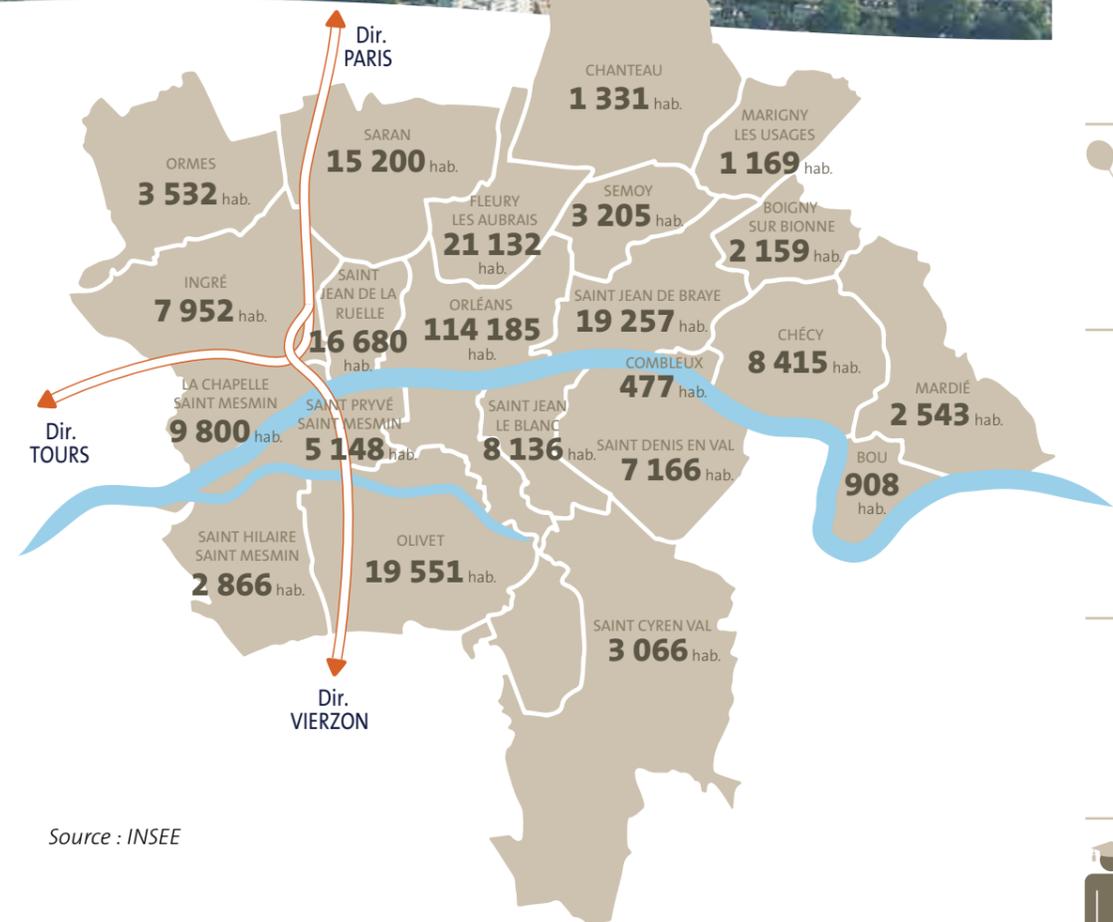
Orléans Val de Loire, métropole jardin, tient son nom d'un environnement naturel d'une grande qualité, apprécié de ses habitants. La Loire, inscrite en 2000 au patrimoine mondial de l'Unesco, a conservé son caractère sauvage et ses paysages somptueux et uniques. Véritables poumons verts, la Sologne et la forêt domaniale d'Orléans abritent une biodiversité exceptionnelle. Ce cadre de vie offre à tout un chacun les conditions pour s'épanouir. Enseignement, logement, culture, commerce, sports... Orléans Val de Loire n'a rien à envier aux autres territoires ; il y a ici pour tous les âges et pour tous les goûts.

UN TERRITOIRE POUR ENTREPRENDRE

Des villes qui vibrent, une agglomération qui vit ! Le bien-être local passe aussi par un dynamisme économique dont profitent les habitants avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale. Grâce à ces atouts économiques incontestables, des entreprises choisissent le territoire de l'agglomération orléanaise pour s'implanter. Les sociétés déjà installées s'y développent en bénéficiant d'un environnement actif, en particulier, la présence de clusters, pôles de compétitivité, réseaux, laboratoires de recherche publique et privée...

UNE AMBITION POUR L'AVENIR

Orléans Val de Loire porte des projets qui améliorent le quotidien de ses habitants et qui boostent l'attractivité du territoire. La seconde ligne de tram a complètement repeint le paysage urbain traversé. Habitat rénové, espaces publics requalifiés, priorité aux piétons et aux cyclistes... Le cadre est plus beau, la ville plus facile à vivre. De nouveaux quartiers se reconstruisent, favorisant le renouvellement urbain. À l'instar du quartier Interives qui va radicalement transformer le nord de l'agglomération. La marque territoriale « Loire&Orléans vous donne le vrai » porte cette volonté de rayonner plus fort au-delà de l'agglomération.



Source : INSEE

Le projet d'AggLO 2014-2020, adopté le 27 novembre, traduit les actions de l'AggLO dans son champ de compétence. Tourné vers l'emploi, le développement économique, l'attractivité et la proximité à l'usager, il s'inscrit dans la continuité des deux précédents projets de territoire. Dans un contexte économique, financier et social difficile, il prend en compte la nécessaire

maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre des capacités d'investissement supplémentaires. La nouvelle gouvernance entre l'AggLO et les communes est un enjeu majeur de ce mandat, qui doit conduire à mieux travailler ensemble pour un service public de qualité à moindre coût.

22 communes

330 km²

273 878 habitants

817 hectares de zones d'activités

1/3 de la population a moins de 30 ans

9 500 entreprises

130 000 actifs

20 000 étudiants

2 000 chercheurs

L'AGGLO, UNE COLLECTIVITÉ DE PROXIMITÉ

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

LE FONCTIONNEMENT DE L'AGGLO

Fin mars 2014, les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel direct en même temps que les conseillers municipaux (pour les communes de plus de 1 000 habitants).

Le nombre et la répartition des sièges entre les communes ont été fixés par arrêté préfectoral du 17 octobre 2013 sur la base d'une proposition des conseils municipaux des communes ayant recueilli une majorité qualifiée.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Composé de 95 conseillers titulaires et 2 suppléants, le conseil adopte, après débat en séance publique, les décisions de l'Agglo. Il vote le budget et décide des grands projets (Cf. *Liste du conseil de communauté p.74*).

LE BUREAU

Il est composé du président, des 15 vice-présidents et de 13 autres membres élus par le conseil de communauté. Il se réunit et délibère dans les

domaines pour lesquels il a reçu délégation du conseil de communauté.

LE PRÉSIDENT

Élu par le conseil de communauté, il exerce le pouvoir exécutif c'est-à-dire qu'il prépare et exécute les délibérations du conseil. Il est le chef des services de l'institution ; il prend également, par délégation du conseil de communauté, des décisions dans les domaines limitativement énumérés.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La conférence des maires réunit le président, les maires des communes de l'agglomération et les vice-présidents non maires. Celle-ci a un rôle d'instruction des dossiers de la communauté d'agglomération liés à son fonctionnement, son organisation. Elle est notamment chargée de l'instruction des évolutions statutaires, de l'intérêt communautaire, de la conduite des politiques contractuelles, du pilotage et du suivi du projet d'agglomération. Elle est une instance de concertation entre les communes membres.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Elles sont au nombre de 11 :

- 1 > Grands projets économiques – Grandes entreprises – Innovation
- 2 > Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologie
- 3 > Aménagement économique
- 4 > Emploi
- 5 > Villes et territoires durables
- 6 > Infrastructures
- 7 > Assainissement
- 8 > Mobilité

- 9 > Gestion des déchets
- 10 > Finances et moyens généraux
- 11 > Ressources humaines

Les commissions jouent un rôle essentiel d'instruction des dossiers avant leur présentation au conseil de communauté. Le conseil de communauté a connaissance de l'avis de la commission en charge du dossier. Leurs réunions ne sont pas publiques.

Les membres des commissions sont désignés par le conseil de communauté. Une répartition équilibrée des territoires est prise en compte.

Des membres des conseils municipaux des communes y participent à titre consultatif.



L'ORGANISATION FONCTIONNELLE

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLO

Au quotidien, les habitants de l'agglomération orléanaise bénéficient des services fournis par l'Agglo. Prendre sa douche, rejoindre son école ou son travail en bus, faire une pause ou se balader

sur les bords de Loire, se débarrasser de ses déchets verts en déchetterie... autant de services proposés par l'Agglo et assurés dans un souci d'exigence, de ponctualité et de qualité.

L'Agglo agit de manière exclusive pour les missions de :

> Développement économique

- > aménagement et gestion des parcs d'activités, accueil et accompagnement des entreprises
- > soutien à la création, l'innovation, l'enseignement supérieur
- > gestion d'un Centre de formation d'apprentis
- > pérennité de l'agriculture en milieu urbain

> Déplacements

- > organisation du réseau de transport : bus, tram
- > développement de l'offre de mobilité : vélo+, voitures en autopartage,
- > amélioration de l'accessibilité du réseau pour les personnes handicapées

> Gestion des déchets

- > collecte et traitement (recyclage et valorisation) des déchets ménagers résiduels et collecte sélective en porte-à-porte
- > exploitation des déchetteries
- > sensibilisation à la prévention et à la réduction des déchets
- > assainissement
- > traitement des eaux usées et des eaux pluviales (stations d'épuration, réseaux...)
- > aménagement de bassins d'orage

> Gestion des aires d'accueil des gens du voyage



... Et en appui des communes membres de la communauté d'agglomération pour :

→ **Aménagement, infrastructures et développement durable**

- gestion des infrastructures et des voiries
- aménagement de pistes cyclables
- mise en valeur des espaces ligériens
- prévention des risques
- développement durable

→ **Cohésion sociale**

- insertion par l'emploi et l'activité économique
- amélioration de l'habitat social et privé

UNE GOUVERNANCE EN MODE PROJET

UN PILOTAGE STRUCTURÉ POUR DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Piloter l'AggLO, c'est atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire. Pour y parvenir, une méthode de gouvernance en mode projet a été initiée. Elle repose avant tout sur le principe fondateur de la transparence et de la transversalité. Cette démarche se fonde sur le travail collectif ou collaboratif qui s'appuie sur un dispositif de pilotage, de suivi et d'animation structuré.

Ainsi, 140 projets, sous maîtrise d'ouvrage de l'AggLO ou auxquels l'AggLO contribue, ont été identifiés par une fiche projet et classés en quatre grands groupes :

- les projets opérationnels
- les projets organisationnels
- les projets transverses
- les projets avec interfaces

La nécessité d'avoir une vision globale de l'ensemble des projets pour pouvoir rendre compte de leur avancement et faciliter leur suivi impose de disposer d'éléments communs à tous les projets. Les actions engagées sont analysées et évaluées à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, en veillant notamment à la prise en compte des principes de développement durable et de démocratie participative.

Pour chaque projet, un pilote, membre du comité des directeurs, et un chef de projet, parmi les collaborateurs de l'AggLO, sont désignés.

Les comités techniques formalisent et optimisent les processus de travail de concertation des équipes. Structure décisionnelle, les comités de pilotage assurent les choix stratégiques et les arbitrages nécessaires.

Le fil d'Ariane de cette méthode en mode projet repose sur la tenue, par la direction générale, de deux revues de projets chaque année pour favoriser le travail en concertation et en coopération tout en développant une culture partagée : en septembre, une revue d'avancement des réalisations en préparation des arbitrages budgétaires ; en avril, une revue avant la publication du rapport d'activité et du compte administratif. Elles visent à la fois à s'assurer de l'avancement des actions, à déceler les freins et difficultés à résoudre et à définir en commun des arbitrages.

UNE GOUVERNANCE BASÉE SUR LA TRANSPARENCE

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLO : UN ŒIL EXTÉRIEUR ET AVERTI SUR LES PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ

« Transparence » et « concertation » guident l'action de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire... Le Conseil de développement en est une traduction concrète. Espace d'expression citoyenne entre acteurs économiques, sociaux et associatifs de l'agglomération, le Conseil de développement de l'AggLO a été créé en 2003 pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet de territoire, faire des recommandations et évaluer certaines de ses actions. L'instance se compose de représentants de professions libérales, universitaires, dirigeants ou cadres d'entreprises de services, artisans, commerçants, industriels, syndicats...

51 membres bénévoles (41 titulaires et 10 suppléants) se réunissent plusieurs fois par an, répartis en trois collèges représentatifs :

- 26 d'entre eux représentent des personnes morales : association, entreprise, groupement, syndicat... Ils sont mandatés par leur instance dirigeante et constituent le collège « vie économique et sociale » (13 membres) et le collège « vie quotidienne » (13 membres) ;

- 13 personnes, non mandatées par une structure, constituent le collège des

« personnalités qualifiées » choisies Intuitu personae pour leurs compétences ou leur vécu. Conçu comme un véritable observatoire du territoire, le Conseil de développement est force de proposition sur de nombreux sujets et revêt une dimension prospective pour anticiper les mutations et les évolutions de notre agglomération. Xavier BEULIN, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), a été désigné président de cette instance par le président de la communauté d'agglomération.

Il est accompagné dans l'exercice de ses fonctions par un vice-président, Philippe BEL, conseiller au Conseil économique, social et environnemental régional, président de la Commission aménagement de l'espace. L'année 2014 a été marquée par une forte dynamique de travail. Sur des sujets aussi divers que la révision du Plan Local de l'Habitat (PLH), le développement durable, le développement économique ou l'aménagement du territoire, les membres du Conseil de développement ont fait preuve d'une capacité à croiser les regards.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Créée par délibération du conseil de communauté en 2003, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'AggLO a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir une information sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultée sur leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations.

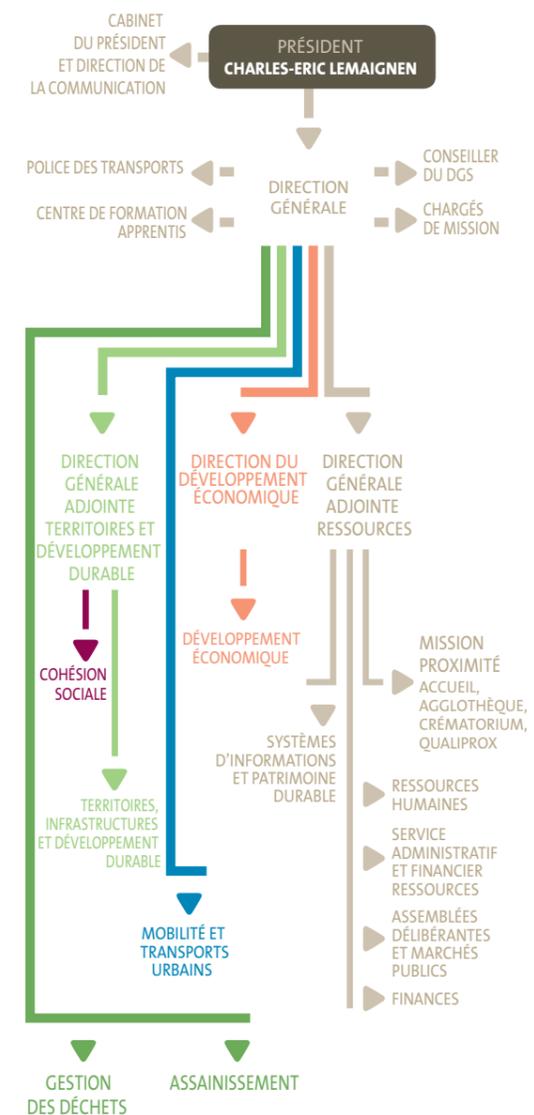
Elle examine notamment les rapports annuels des délégataires de service public, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et de gestion des déchets, et est consultée sur tout projet de délégation de service public ou encore de partenariat public-privé. Par délibération du 15 mai 2008, son champ d'intervention a été élargi aux services publics locaux gérés en régie directe ou par voie de marchés publics.

Sa composition a été renouvelée consécutivement aux élections de mars 2014 et sa présidence a été confiée à Mme Fabienne d'ILLIERS.

En 2014, la commission s'est réunie à trois reprises pour examiner, au titre de l'exercice 2013, différents rapports annuels : sur le prix et la qualité des services publics assainissement

et gestion des déchets ; des délégataires de service public des transports urbains, de l'exploitation du parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais ; de la régie de gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; de la régie de gestion du crématorium et du funérarium des lfs à Saran ; et de la régie d'exploitation du marché de gros de La Chapelle-Saint-Mesmin ; des titulaires de marchés de service pour l'animation socio-éducative des aires d'accueil des gens du voyage ; pour la gestion et l'animation des pépinières d'entreprises ; et pour la gestion et l'animation du port fluvial d'Orléans. Neuf rapports ont été présentés en 2014 à la commission, comme en 2013 et 2012, contre treize en 2011, dix en 2010, huit en 2009 et onze en 2008.

ORGANIGRAMME DES SERVICES (AU 31/12/2014)



PRIORITÉ À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE CRÉATRICE D'EMPLOIS

LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ÉLABORÉE ET MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PRÉCÉDENT PROJET D'AGGLOMÉRATION A PERMIS AU TERRITOIRE ORLÉANAIS DE BIEN RÉSISTER DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL QUI NE CESSE DE SE DÉGRADER.

LE PROJET D'AGGLOMÉRATION 2014-2020, ADOPTÉ PAR LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES EN NOVEMBRE 2014, PLACE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI EN TÊTE DES PRIORITÉS DU MANDAT. IL S'AGIT DE FACILITER LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS NOTRE TERRITOIRE ET D'ACCÉLÉRER LA CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE DANS NOTRE BASSIN DE VIE.

DÉVELOPPER ET FAIRE VIVRE LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'action économique de l'AgglO a pour priorité d'agir sur la qualité et la répartition de l'offre foncière sur l'ensemble du territoire, sur les aménagements paysagers et environnementaux des zones d'activités, et sur les services apportés aux entreprises et à leurs salariés au sein des parcs d'activités communautaires.

Les actions engagées ou poursuivies en 2014 ont concerné :

- Participation à l'étude de circulation relative à l'échangeur RD8/RD2060 sous maîtrise d'ouvrage du département du Loiret et réalisation de sondages hydrogéologiques sur la commune de Chécy
- Parc Technologique Orléans-Charbonnière (PTOC) : réalisation de la piste piétonne sur la ZAC 2, poursuite des opérations de déracordement / raccordement de la Step de Marigny-Les-Usages
- Mise en œuvre d'un 2^e contrat de parc Châtelliers / Archimède avec le Gezi (groupement d'entreprises du parc) et les communes de Semoy, Saint-Jean-de-Braye et Orléans (principales actions : cheminements piétons, reprise bordures...) pour la période 2013/2014
- Sur la ZAC des Foulons : 2 promesses de vente ont été signées avec Esat Espaces verts (3 500 m²) et Esat Restauration (8 500 m²)

SECTEUR NORD-OUEST

- Viabilisation de la ZAC des Guettes sur la commune d'Ingré et 1^{re} cession
- Engagement de la discussion avec la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret sur la rétrocession de la ZA des Varannes sur Ingré et de la ZA des Vergers sur Saran
- Lancement de la procédure inspirée du dialogue compétitif pour la cession immobilière, avec charges d'intérêt général du site, dit « Quelle », sur la commune de Saran
- Mise à jour du relais information-services du parc d'activités Pôle 45
- Engagement des différentes reprises préalables à la remise d'ouvrage des espaces communs de la ZAC du Champ Rouge sur Saran

SECTEUR SUD

- Mise en œuvre du 3^e contrat de parc sur la zone de la Saussaye avec Airpos et la commune de Saint-Cyr-en-Val (principales actions : aménagements des pourtours du bassin de Gautray, étude pour la réalisation d'un giratoire) pour la période 2013/2014
- Sur le parc d'activités de la Saussaye, signature de la cession avec Prelodis (plateforme logistique des magasins Grand Frais) pour un terrain de 7,5 ha et signature d'une promesse de vente avec Eldorado (traiteur) pour un terrain de 2 600 m²
- Sur l'extension Est du PA de la Saussaye : achèvement des études préalables (études de circulation, de sûreté et de sécurité publique...),

OBJECTIFS

- DÉVELOPPER ET FAIRE VIVRE LES SECTEURS D'ACTIVITÉ
- ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES AVEC LE GIP LOIRE&ORLÉANS ÉCO
- SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
- ASSURER LA PERENNITÉ DE L'AGRICULTURE EN MILIEU URBAIN

réalisation de la première phase du diagnostic archéologique, finalisation du dossier de création de ZAC, poursuite de la maîtrise foncière avec la signature d'une promesse d'échange avec l'entreprise Sca

- Sur le parc d'activités du Moulin : signature de 3 ventes avec Cofely (1 400 m²), SCI Quezel (2 520 m²) et SARL Laviverte (1 700 m²)

Un chargé d'opérations suit spécifiquement l'entretien des parcs d'activités de l'AgglO, en effectuant une tournée hebdomadaire sur l'ensemble des sites. En chiffres, ce suivi s'applique :

- Aux espaces verts :
 - pelouses : 135 396 m²
 - massifs arbustifs : 34 075 m²
 - vivaces : 6 930 m²
- Au balayage : 25 km de voiries
- À l'éclairage public :
 - 20 armoires
 - 300 points lumineux
- À la signalisation horizontale et verticale de la voirie



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Un contexte économique difficile a perduré tout au long de 2014. L'AggLO a redoublé d'attention sur la trame économique de son territoire en organisant ainsi près de 120 rendez-vous d'entreprises, à l'occasion d'un projet de développement, d'un point économique, d'une visite ou d'une recherche de locaux ou de terrains.

Certaines de ces rencontres ont été conduites en commun avec l'Adel (l'Agence de développement économique du Loiret) et les services économiques de la région Centre Val de Loire.

À noter que la crise économique, les difficultés de financement et la stagnation du marché immobilier ont empêché ou retardé l'éclosion d'un certain nombre de projets.

Cinq dossiers ont abouti en 2014. À titre d'exemples :

- > **Smaprolign** : implantation de cette petite société (4 personnes) dans un village d'entreprises privé à Saint-Jean-de-Braye avec accompagnement pour la recherche de locaux puis sur la recherche d'un salarié.
- > **Intelcia** (the Marketingroup SAS) : implantation sur le PTOC, avec une aide économique. Déplacement des 75 personnes travaillant à Ormes vers Boigny-sur-Bionne et engagement sur la création de 125 emplois d'ici fin 2017.



LES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

La pépinière de Saint-Jean-de-la-Ruelle, nouvellement réhabilitée, accueille les entreprises dans un site unique. Fin 2014, 19 entreprises sont installées sur ce site, représentant 50 emplois. La pépinière du Moulin, à Olivet, accueille, pour sa part, 12 entreprises, soit 46 emplois.



Le Centre d'innovation abrite 15 résidents, représentant 70 emplois. Enfin, la pépinière d'entreprises de Saint-Jean-de-Braye héberge 9 sociétés, représentant 150 emplois.

Ce sont donc, au total, 55 entreprises employant 316 personnes qui sont présentes dans les pépinières de l'AggLO.

REPÈRES



CRÉATION DU GIP LOIRE&ORLÉANS

Dans ce contexte économique contraint et incertain, l'AggLO et ses partenaires ont souhaité poursuivre leur mobilisation et aller au-delà de leur collaboration passée pour mettre au service des entreprises une offre de service renouvelée, innovante et de proximité.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AggLO a lancé un appel à candidature, en partenariat avec la commune de Saran, afin d'organiser la cession immobilière, avec charges d'intérêt général, du site anciennement occupé par la société Quelle, d'une superficie totale de 69 332 m².

Cette cession a pour objectif de résorber cette friche industrielle dans les meilleures conditions économiques pour la collectivité, tout en favorisant l'émergence et la réalisation d'un projet de renouvellement urbain dans une démarche de développement durable. Ce projet participera à l'amélioration de l'image et de la qualité urbaine de l'entrée nord de l'agglomération orléanaise, sur l'axe majeur que constitue la RD2020.



LE PARTENAIRE ECONOMIQUE DE VOS PROJETS

Le GIP « Loire&Orléans Éco », initiative unique en France, a ainsi été créé en septembre 2014. Il regroupe en un seul lieu les équipes économiques de ses membres fondateurs que sont le Département du Loiret, l'AggLO, la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret, l'Union des entreprises du Loiret et l'Agence de développement économique du Loiret.

Les missions d'accompagnement des entreprises locales, d'accueil et de prospection, ainsi que la gestion des parcs d'activités, sont donc désormais du ressort (ou de la compétence) de Loire&Orléans Éco.

L'AggLO veille tout particulièrement à la cohérence de l'offre de services du GIP avec celle des autres acteurs de l'écosystème (service Emploi, Orléans Val de Loire Technopole...).

SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION



Dans le cadre de ses compétences en matière de recherche et d'innovation, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a renouvelé, en 2014, son soutien aux 4 pôles de compétitivité présents sur le territoire : Dream, Elastopôle, Cosmetic Valley et S2E2-Smart Grid.

En matière de recherche et de développement (R&D), la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a contribué, en 2014, au financement de deux projets retenus par le Fonds unique interministériel :

- > **Glycoskin1**, mené sur 3 ans, pour un coût global de 2,17 M€. Porté par le pôle Cosmetic Valley, il a pour objectif de développer de nouvelles substances actives et produits de soin agissant sur une voie originale de modulation de la pigmentation cutanée. Les nouveaux actifs offriront une alternative aux composés chimiques actuellement utilisés pour dépigmenter la peau. La société GLYcoDiag SARL, entreprise du territoire spécialisée dans les biotechnologies, est associée à ce projet collaboratif. Le soutien de la communauté d'agglomération dans ce projet s'élève à 43,74 K€.
- > **Smart Agriculture System (SAS)** est programmé sur 3 ans pour un coût global de 2,5 M€. Porté par le pôle Dream, ce projet associe notamment l'entreprise Cybeletech, spécialisée dans le développement de services et de logiciels en agriculture numérique. La communauté d'agglomération a contribué au financement de ce projet à hauteur de 50 K€.

Les pôles de compétitivité concourent également à la valorisation du territoire au travers du pilotage de projets fédérant l'enseignement supérieur et les entreprises, et à l'élaboration d'autres, en lien avec les partenaires institutionnels locaux. C'est le cas des projets Cosmeto Sciences et Cosmet'Up, soutenus par l'AggLO, dans la perspective de projets de R&D sur le territoire et de créations d'emplois...

- > **Cosmeto Sciences** est un projet porté par l'Université d'Orléans, qui associe le pôle Cosmetic Valley, le CNRS, le Studium et l'université de Tours. Son ambition de Cosmeto Sciences est de développer, notamment, des projets de recherche sur le territoire associant des laboratoires publics et des entreprises. Ce projet comporte un volet « formation » à travers la promotion d'actions d'insertion et le rapprochement entre les étudiants et le milieu professionnel.
- > **Cosmet'Up** est un projet porté par le GIE LVMH, toujours en collaboration avec la Cosmetic Valley et l'Université, ce programme est destiné à soutenir l'innovation auprès des TPE et PME françaises. Le GIE LVMH a prévu de mettre à la disposition des porteurs de projet, des laboratoires équipés et sécurisés, dans les locaux de son centre de recherche Hélios.

En 2014, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a également contribué à la création du FabLab Orléans. Orléans Val de Loire Technopole a répondu à l'appel à projets de l'État pour la création de ces « laboratoires de fabrication », en France. Sur les 154 dossiers de candidature déposés, une dizaine ont été retenus dont celui d'Orléans. Une subvention de 200 K€ a été octroyée dans ce cadre par l'État.

Localement, la Technopole et l'AggLO ont mobilisé les partenaires publics, la région Centre et le département du Loiret afin de porter le projet de FabLab sur le territoire et soutenir les premières années de mise en place.

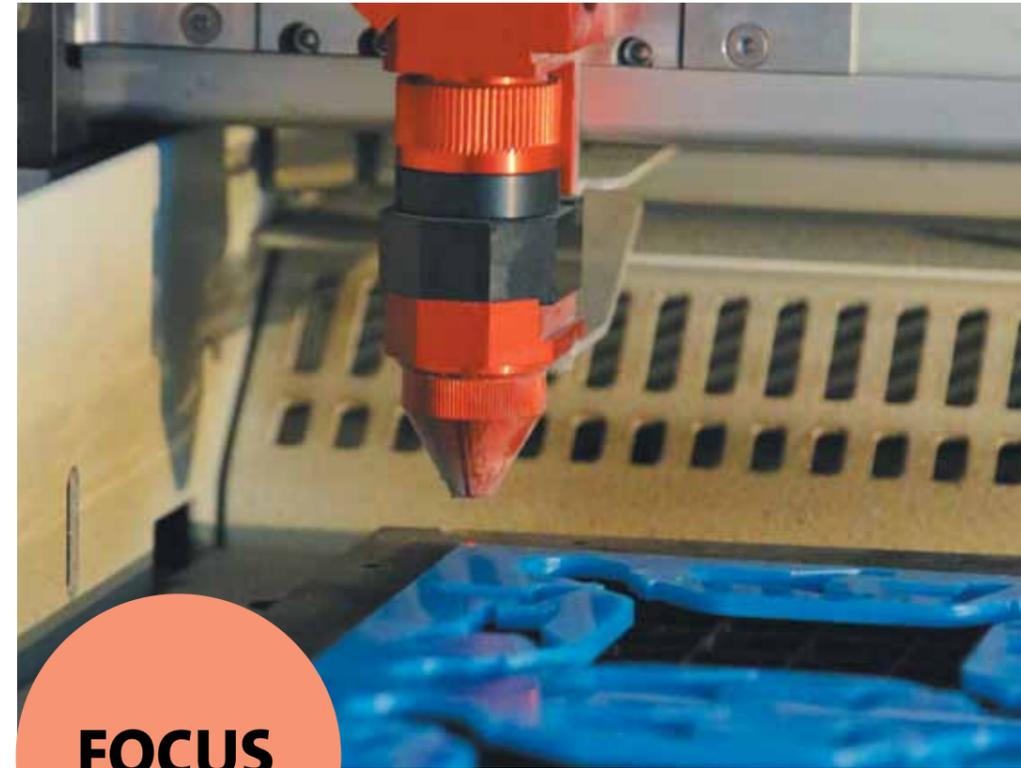
Ainsi, l'hébergement du FabLab est assuré les deux premières années, à titre gracieux, par Polytech'Orléans.

Concernant l'enseignement supérieur, la reconstruction de l'IUT, programmée dans le Contrat de projets État/Région 2007-2013, s'est poursuivie en 2014. L'opération se terminera en 2015, avec une remise des bâtiments à l'Université prévue au premier trimestre.

REPÈRES



projets ont été soutenus par l'AggLO depuis la création des pôles de compétitivité en 2006, pour un montant de 900 K€.



FOCUS

LE FABLAB

Le FabLab orléanais est un atelier qui a pour mission de contribuer au développement économique de nature industrielle sur les bassins d'emplois de l'Orléanais et du Loiret, en offrant aux PME et TPE innovantes, mais également à toute personne souhaitant tester son projet, la possibilité de réaliser tout ou partie d'un produit et/ou procédé nouveau.

Sur place, la structure propose des prestations de formation, des machines de transformation de la matière et autres appareils de métrologie qui permettent à ces acteurs de l'économie créative de fabriquer eux-mêmes, avant une éventuelle phase d'industrialisation.

Les principaux enjeux de l'association FabLab orléanais sont de dynamiser l'innovation et de faciliter l'entrée dans la première phase de développement de produits nouveaux par la mise à disposition de moyens communautaires permettant ainsi la réalisation de prototypes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE PROJET SMART AGRICULTURE SYSTEM (SAS)

Le projet SAS prévoit la conception et le développement d'un système d'acquisition et de traitement d'images radar afin d'obtenir des informations en temps réel (parcelles, météo...). Cet outil d'aide à la décision par modélisation dynamique à l'échelle parcellaire permettra une optimisation de l'utilisation des intrants mais aussi de la ressource en eau.



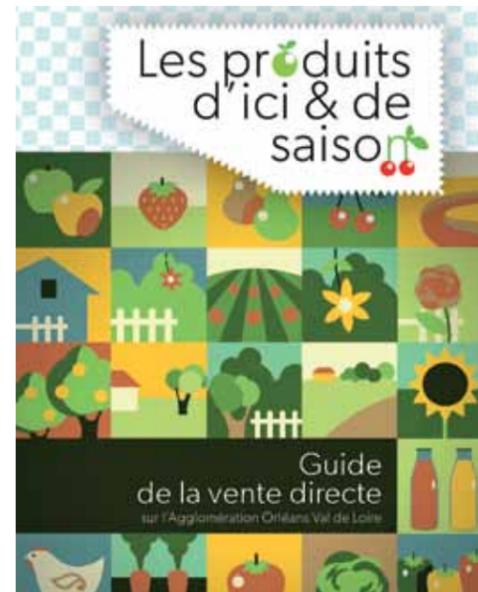
POUR UNE AGRICULTURE URBAINE DURABLE

En 2014, de nombreuses actions, issues de la Charte agricole, ont été mises en place :

COUVEUSE D'ENTREPRISES AGRICOLES

Suite aux conclusions de l'étude de faisabilité commandée par l'Agglo, le concept de « couveuse nomade » a été retenu. Il s'agit de proposer un accueil chez des exploitants volontaires en louant une partie de leur exploitation et/ou de leurs outils de travail. Ce concept présente l'avantage de pouvoir accueillir des « couvés » sur tous types de cultures et d'offrir la possibilité de répondre à la problématique de la transmission des entreprises agricoles, puisque l'accueil chez les exploitants peut se solder par la transmission de l'entreprise au « couvé ».

PROMOTION DU GUIDE DES PRODUCTEURS



Le guide des « Produits d'ici et de saison » a été largement diffusé dans les communes, à l'Agglo, à la Chambre d'agriculture, chez les producteurs... , ainsi que lors d'événements comme la Semaine des marchés ou Un Dimanche à la campagne. Ce guide s'accompagne d'une signalétique sur les points de vente. Enfin, une application pour smartphone « producteurs Orléans » est venue compléter les modes de diffusion du guide pour capter tous les publics.



REDYNAMISATION DU MARCHÉ DE GROS DE L'AGGLO

L'Agglo et la Chambre d'agriculture du Loiret, dans le cadre de la Charte agricole, ont engagé une réflexion pour développer l'activité du marché de gros en concertation avec les producteurs. Un diagnostic, suivi d'un plan d'actions, a été construit dans l'optique de faire du marché de gros une structure de référence pour la commercialisation de produits locaux aux professionnels.

INTEMPÉRIES DE GRÊLE

Les serristes du Val de Loire ont été fortement touchés par les intempéries de grêle de juin 2014 ; certains ont vu plus de 80 % de leur outil de production détruit. Pour soutenir les filières et aider les producteurs à se relever, les partenaires de la Charte agricole se sont réunis pour verser une aide pour l'embauche de main d'œuvre afin de débarrasser le verre des serres et permettre aux producteurs de redémarrer la production.

CARTE DES SOLS

Une carte permettant de connaître la nature des sols de l'agglomération orléanaise a été réalisée. Cette carte donne des informations précieuses sur le potentiel agronomique des terres cultivées qui permettront de mieux positionner les projets agricoles et économiques sur le territoire.

LANCEMENT DE L'INFO'CHARTRE

En juillet 2014, le 1^{er} numéro de l'Info'Chartre a été envoyé à l'ensemble des exploitants et communes de l'agglomération orléanaise pour les informer des actions mises en place dans le cadre de la Charte agricole. Ce document est bi-annuel.

APPUI À LA FILIÈRE ARBORICOLE



Pour soutenir les arboriculteurs en situation de crise, l'Agglo a accordé, dans le cadre de la Charte agricole, une aide au groupement d'arboriculteurs (COVETA) pour le développement d'outils de communication sur « la Pomme de l'Orléanais » et « la Poire de l'Orléanais » afin que les producteurs puissent se démarquer de la concurrence et écouler leurs stocks.



OPEN AGRIFOOD

Les 20 et 21 novembre 2014, des participants et des intervenants du monde entier, appartenant à tous les échelons de la chaîne alimentaire, se sont réunis à Orléans pour la 1^{re} édition du Forum international Open Agrifood. Échanger, s'informer, communiquer sur les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire, tels sont les objectifs de ce projet novateur initié par Xavier BEULIN et Emmanuel VASSENEIX.

L'innovation tenait une place importante dans le débat avec notamment, à cette occasion, le lancement du pôle d'excellence dédié aux technologies numériques du végétal sur le territoire orléanais.

L'Agglo était, bien entendu, partenaire de l'évènement avec un soutien financier pour un montant de 25 K€, ainsi qu'une contribution de ses services pour l'organisation de cet évènement d'envergure internationale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le stand des coachs déchets de l'Agglo et le stand des « produits d'ici et de saison » se sont unis à l'occasion d'Un Dimanche à la campagne, en proposant à deux chefs orléanais de cuisiner des produits locaux dans une logique de réduction de déchets alimentaires. Défi relevé avec brio !





Centre de formation d'apprentis

ÉTABLISSEMENT RECONNU DEPUIS PLUS DE 40 ANS, LE CFA EST L'UN DES RARES EN FRANCE À ÊTRE GÉRÉ PAR UNE COLLECTIVITÉ LOCALE. IL RÉSULTE DE LA VOLONTÉ DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES D'INVESTIR DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES ADULTES. LE CFA EST GÉRÉ AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE LA RÉGION CENTRE ET DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

CONJUGUER FORMATION ET AVENIR

LE CENTRE DE FORMATION DE L'AGGLO EST UN OUTIL AU SERVICE DES JEUNES, DES ADULTES, DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITÉS POUR PRÉPARER L'AVENIR ET CONTRIBUER À L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE.

2014 : UNE ANNÉE IMPORTANTE POUR L'AVENIR

2014 a été marquée par la concrétisation du projet de reconfiguration pédagogique des locaux du CFA.

UN NOUVEAU PARKING POUR LES APPRENTIS

Le problème du stationnement des véhicules est apparu comme un point à régler en priorité avant le démarrage des travaux. Pour ce faire, le parking des véhicules des apprentis a été transféré sur un terrain jouxtant le CFA et appartenant à la communauté d'agglomération.

Les travaux, démarrés au deuxième semestre 2013, se sont achevés en 2014.



DES LOCAUX RESTRUCTURÉS, AGRANDIS ET MIS AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ

Un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment a désigné le cabinet d'architecture orléanais L'Heudé et L'Heudé pour la réalisation du projet de restructuration du CFA. L'étape de consultation des entreprises est en cours.

Ces travaux seront réalisés de mai 2015 à décembre 2016.



DES FORMATIONS ADAPTÉES ET ADAPTABLES

Le CFA reste spécialisé dans les métiers du commerce, de la vente, des services et de l'accueil pour ce qui concerne le secteur tertiaire, et en électrotechnique et électronique pour les domaines du bâtiment et de l'industrie.

S'y ajoutent la formation en ébénisterie intégrée aux métiers d'art et, maintenant, avec les Compagnons du Devoir, ainsi que le BTS professions immobilières.

La région Centre Val de Loire a validé l'ouverture d'une section BTS tourisme qui fonctionne depuis septembre 2013 et démontre déjà des perspectives de développement avec le doublement de ses effectifs de 1^{re} année dès 2014.

La Région a également autorisé l'ouverture, en septembre 2014, de la section systèmes électroniques numériques option télécommunications réseaux qui compte déjà 16 apprentis et un nouveau partenariat avec Orange.

Enfin, en septembre 2015, le CAP petite enfance viendra répondre à une demande formulée depuis plusieurs années.

Au niveau des effectifs, le nombre d'apprentis est resté stable à la rentrée 2014. Alors qu'en région Centre, on constate une baisse de 3 % liée au contexte économique.

Toutefois, les recrutements d'apprentis se font différemment suivant les niveaux de formation :

- CAP : + 2 %
- BAC PRO : - 7 %
- BTS : + 5 %

À ces effectifs de 440 apprentis, il convient d'ajouter 120 adultes en formation continue, représentant un total de 560 inscrits au CFA.



LE CFA S'ADRESSE ÉGALEMENT AUX ADULTES DÉSIRANT SE PERFECTIONNER OU CHANGER DE VOIE PROFESSIONNELLE

Des modules de formation continue en enseignement général, langues, bureautique, sont ouverts au centre de perfectionnement annexé au CFA. Répondant à un appel d'offres du Conseil régional, le CFA a proposé des visas « Libres savoirs » à des salariés ou demandeurs d'emploi, domiciliés dans le bassin d'emploi d'Orléans.

La formation continue des adultes est un axe important de développement du CFA depuis 2013. Il a accueilli, en 2014, des adultes en contrat de professionnalisation, en requalification professionnelle dans le cadre du Fongecif.

Ainsi, le CFA développe ses modalités d'accueil et personnalise ses formations en fonction des besoins. Il prévoit également de développer une offre de formation qui permettra d'accéder en ligne à certains cours par le biais d'un espace numérique de travail.

LE CFA OUVERT SUR L'EUROPE

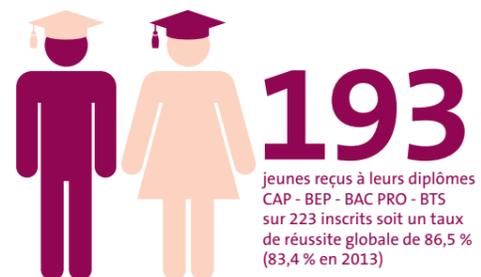
Avec un financement de la Région Centre et de l'Agglo, le CFA perpétue son ouverture vers l'Union européenne en offrant deux possibilités aux apprentis :

- Mobilité longue au travers des programmes Erasmus + (ex Leonardo)

En 2014, 2 jeunes sont partis six mois à Malaga, en Espagne, travailler chez Zara pour l'un et Décathlon pour l'autre. Une jeune titulaire du BAC commerce (obtenu en juin 2014) est à Malte dans une agence immobilière ; elle souhaite intégrer le BTS professions immobilières du CFA en septembre prochain.

- Mobilité courte permettant à une classe d'effectuer un séjour culturel et professionnel d'une semaine dans un pays de l'Union européenne.

REPÈRES



DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT QUI CONTINUENT DE PROGRESSER

En 2014, le CFA a poursuivi le développement et la rénovation de son parc informatique par l'acquisition de 30 postes. Deux nouvelles salles ont été équipées de vidéoprojecteurs.

LE CFA PRÉSENT AUX SALONS

Le CFA est présent sur les nombreuses manifestations organisées pour la formation professionnelle des jeunes :

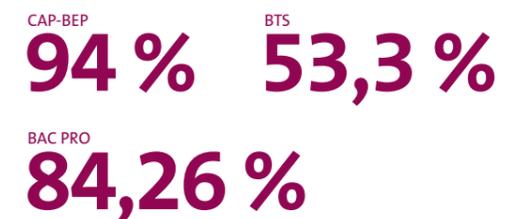
- Forum de l'orientation d'Orléans, en janvier
- Salon de l'orientation de Montargis, en janvier
- Salon des Métiers d'art d'Orléans, en février
- Forum « 2 000 emplois - 2 000 sourires », en mai
- Rendez-vous de l'apprentissage, en juin
- Artisanales de Chartres, en octobre

Il répond à chaque sollicitation de collèges, lycées publics et privés du département pour renseigner sur les conditions et atouts de l'apprentissage.

DES PROJETS D'AVENIR

Le CFA de l'Agglo tend résolument à former les collaborateurs des entreprises et des collectivités, que ce soit par des formations initiales ou en contribuant à leur formation tout au long de la vie. L'établissement a l'ambition d'ouvrir de nouvelles sections pour favoriser les filières de formation du CAP au BTS à destination des publics du bassin d'emploi. Il ouvrira donc le CAP petite enfance en septembre 2015 et se positionnera pour l'ouverture d'un BTS industriel en septembre 2016. La reconfiguration pédagogique des locaux doit permettre au CFA de poursuivre sa recherche de l'excellence en matière de formation.

Résultats par niveau :





OBJECTIFS

- > SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI
- > METTRE EN PLACE DES CHANTIERS D'INSERTION
- > FACILITER LA RENCONTRE ENTRE DEMANDEURS D'EMPLOI ET ENTREPRISES QUI RECRUTENT
- > ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'ENTREPRISE DANS LES QUARTIERS

FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI

DEPUIS 2011, LE SERVICE INSERTION PAR L'EMPLOI PARTAGE LES LOCAUX DE LA MAISON DE L'EMPLOI DU BASSIN D'ORLÉANS AFIN DE FACILITER L'ACCÈS DES DEMANDEURS D'EMPLOI À L'ENSEMBLE DES SERVICES PROPOSÉS. AINSI, CE DISPOSITIF PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE EST EN LIEN CONSTANT AVEC LES CONSEILLERS DE LA MISSION LOCALE, L'ASSOCIATION POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL. CETTE PROXIMITÉ FACILITE LES ÉCHANGES ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS COMMUNS.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2014, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a continué à soutenir les associations du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), par le biais de financement pour consolider l'accompagnement socioprofessionnel mis en œuvre au sein de leur structure mais aussi en les aidant dans leur projet d'investissement. Ces associations proposent à des personnes en recherche d'emploi une activité support et les accompagnent dans la définition de leur projet : formation, accès à l'emploi, levée des freins (permis de conduire...). La durée des contrats ne peut pas excéder 24 mois, ainsi le salarié a le temps de construire un nouveau projet mais pas celui de s'installer dans cet emploi qui est une passerelle.

L'AggLO, la ville d'Orléans et l'Aselqo se sont associées en 2013 pour mettre en place un chantier d'insertion dont l'objet était la rénovation de sites de l'Aselqo. Après l'accord des services de l'État et la publication d'un appel d'offre avec clauses d'insertion, l'association OIE a été attributaire du marché. Pendant six mois, 6 personnes ont rénové les locaux de différents sites de l'Aselqo mais aussi travaillé à leur projet professionnel. À l'issue du chantier, 2 personnes étaient en emploi, 1 en formation pour obtenir un titre professionnel et 1 avait intégré le dispositif de l'E2C afin de poursuivre son parcours d'insertion.

Au-delà de ces résultats, il est important de noter l'évolution positive de la situation des personnes recrutées avec, notamment, l'accès à un logement



15 Janvier 2014 – Centre Aselqo Dauphine



2 Avril 2014 – Centre Aselqo Grand Villiers



15 Avril 2014 – Centre Aselqo Madeleine

autonome et décent au cours de cette période pour 5 salariés qui étaient en situation précaire en début de chantier.

Plus largement, l'AggLO par l'introduction des clauses d'insertion dans ses marchés participe aussi du dynamisme de ce secteur : collecte des textiles, collecte des déchets verts, entretien d'espaces verts...

LE PARTENARIAT

Le service insertion par l'emploi permet aussi la mise en réseau des acteurs de l'emploi et participe à différents événements initiés par les partenaires. Ainsi, les agents du service ont donné des conseils aux jeunes (et aux adultes qui s'y présentent aussi) venus rencontrer les entreprises lors du forum régional « 2 000 emplois - 2 000 sourires ». Quatre agents se sont relayés le matin et l'après midi pour participer aux ateliers conseils lors de cette journée organisée le 15 mai 2014, au Zénith.



L'AggLO est un acteur actif du Service public de l'Emploi, réseau d'acteurs locaux qui mettent en œuvre des actions pour faciliter l'emploi. Ce réseau se réunit régulièrement autour du Préfet pour apporter des réponses adaptées aux réalités locales : renforcer le lien entre les acteurs de l'emploi et les entreprises du travail temporaire, par exemple.

L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a une action ciblée vers les jeunes avec le soutien apporté à la Mission locale de l'Orléanais et l'École de la deuxième chance mais elle soutient aussi d'autres associations d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Ainsi, Ececo, basée à Orléans, propose une entraide entre les chercheurs d'emploi qui trouvent au sein de cette association une écoute et des conseils adaptés à leur situation. 64 personnes ont été accompagnées par Ececo en 2014 dont 36 sont sorties de ce processus avec une solution.

LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Un axe important de l'activité du service concerne la création d'entreprises ; le territoire est dynamique et ce dynamisme doit bénéficier à tous. La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a donc décidé de soutenir les associations qui œuvrent pour le développement de l'entreprenariat vers des personnes qui en sont, a priori, éloignées : demandeurs d'emploi, femmes, habitants des quartiers de la politique de la ville. Planet Adam, basée à l'Argonne, a étendu son champ d'action en 2014 vers les autres communes de l'Agglo notamment Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Fleury-les-Aubrais.



L'association donne de l'information sur la création d'entreprises aux demandeurs d'emploi et peut les accompagner dans leur projet. Son action complète celles de la BGE et de la Couveuse d'entreprises PES 45 qui permet aux créateurs de tester et évaluer grandeur nature la viabilité de l'entreprise avant de poursuivre dans sa création totale et autonome.

Ces trois associations travaillent en lien avec l'Adie qui peut intervenir dans le financement des projets de créations d'entreprises.



FOCUS

Toutes ces actions s'inscrivent dans le Réseau Création Orléans Loiret dans lequel l'Agglo est partie prenante.

ZOOM SUR... LES RENDEZ-VOUS POUR L'EMPLOI

En octobre 2014 ont eu lieu les Rendez-vous pour l'emploi à l'initiative de la mairie d'Orléans, dans le quartier de La Source. L'objectif est de favoriser la rencontre entre des entreprises qui ont des besoins en recrutement identifiés et des personnes qui recherchent un emploi. Les demandeurs d'emploi du secteur ont été invités à participer à des réunions d'information où les acteurs de l'emploi ont pu leur expliquer comment et où travailler un CV, participer à des ateliers pour préparer les entretiens afin qu'ils se rendent à cette rencontre avec les entreprises mieux armés. Plus de 900 personnes se sont déplacées et 36 entreprises étaient présentes. Le plus de cette manifestation : les personnes n'ayant pas pu déposer de CV par manque de postes dans leur secteur ont pu être reçues par des professionnels de l'emploi pour les aider à continuer leur recherche et garder leur motivation. L'ensemble des partenaires se sont mobilisés : entreprises, associations, collectivités...



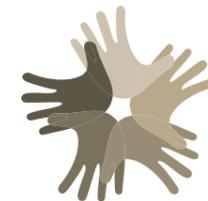
DÉVELOPPEMENT DURABLE

La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, par l'action du service emploi, a aidé les Jardins de Cocagne - Solembio, victime de deux cambriolages successifs en fin d'année 2014. L'aide apportée a permis à l'association et à ses salariés de poursuivre leur activité.

REPÈRES



25
structures financées
(associations, entreprises,
organismes de formation)



3 171
personnes accompagnées
(dont 2 000 par la Mission locale)



611
personnes ont trouvé une solution
durable (formation, emploi d'une
durée égale ou supérieure à 6 mois)

POUR DES DÉPLACEMENTS SÛRS, CONFORTABLES ET PRATIQUES

LA LIAISON TRAM-TRAIN ET LE CENTRE BUS DE LA GARE D'ORLÉANS ONT ÉTÉ ROUVERTS EN 2014. DES ESPACES QUE SE SONT IMMÉDIATEMENT RÉAPPROPRIÉS LES NOMBREUX USAGERS TRANSITANT ENTRE LA GARE ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN OU L'EST DU CENTRE-VILLE. L'AGGLO A AUSSI SOUHAITÉ METTRE L'ACCENT SUR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE DÈS LE DÉBUT DU NOUVEAU MANDAT. ENFIN, LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES DÉPLACEMENTS SOULIGNENT LA PART IMPORTANTE DES TRAJETS RÉALISÉS EN VÉLO, DANS L'AGGLOMÉRATION.

LA RÉOUVERTURE DE LA LIAISON TRAM-TRAIN ET DU CENTRE BUS EN GARE D'ORLÉANS

Le projet de modernisation de la liaison piétonne entre le tram et la gare SNCF, et de requalification du centre bus attenant (7 000 m²), s'est inscrit dans la 2^e phase de la vaste opération de rénovation de la gare et de ses abords impliquant la SNCF, l'Agglo, Unibail (gestionnaire du centre commercial), la ville d'Orléans et la Région. L'Agglomération a assuré la maîtrise d'ouvrage de cette partie du projet. Pour cela, elle a missionné, à l'automne 2012, le cabinet de maîtrise d'œuvre Vaconsin Gailledrat et Associés afin de concevoir le projet et assurer le suivi de travaux de la liaison tram-train et du centre bus.

LES OBJECTIFS FIXÉS :

- > coût des travaux : 4,8 M€ HT
- > traitement de l'accessibilité du site
- > renforcement des cheminements doux du site et de ses abords
- > traitement des liaisons verticales
- > traitement qualitatif du site par le choix des matériaux, les contrastes, l'éclairage et le confort global
- > ouverture du site sur la ville et renforcement de la liaison vers la gare
- > rénovation des locaux existants en vue de l'implantation des services de la police des transports, de Qualiprox et de Keolis
- > création d'un point d'information voyageur et d'un espace vélo
- > traitement de la signalétique



LE PHASAGE :

- > démarrage des études : novembre 2012
- > démarrage des travaux : août 2013
- > ouverture au public de la liaison tram-train et du centre-bus : 31 mars 2014
- > installation des équipes Qualiprox et PMIT : début juillet 2014
- > ouverture de la vélostation (agence commerciale Vélo'+ / Vélo Tao, parc relais vélos et atelier de réparation) : novembre 2014 (et janvier 2015 pour la consigne vélos)

La requalification de la rue Albert-1^{er}, prévue à l'été 2015, est différée en 2016, dans l'attente d'une réflexion plus large sur l'organisation du stationnement et de la circulation dans le quartier gare.

OBJECTIFS

- > ROUVRIRE LA LIAISON TRAM-TRAIN ET LE CENTRE BUS EN GARE D'ORLÉANS
- > ENQUÊTER SUR LES PARTS MODALES DE DÉPLACEMENTS
- > ÉVALUER LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS
- > LUTTER CONTRE LA FRAUDE SUR LE RÉSEAU TAO
- > DÉPLOYER L'INFORMATION VOYAGEURS
- > DÉVELOPPER L'OFFRE EN FAVEUR DU VÉLO

POURSUITE DE LA HAUSSE DE FRÉQUENTATION DU RÉSEAU TAO ET DIAGNOSTIC DE L'USAGE DU RÉSEAU

Dans la lignée de 2013 ponctuée par une fréquentation historique du réseau Tao – au-delà de 30 millions de voyages –, l'année 2014 a été marquée par un gain d'attractivité du réseau bus/tram de l'Agglo, qui enregistre 30 620 000 voyages à fin décembre, soit +2 %. Si le tram A reste stable, la ligne B et les lignes de bus structurantes poursuivent leur progression.

Après deux années pleines de fonctionnement de ce nouveau réseau bus/tram, l'Agglo a fait réaliser, en 2014, par son exploitant Keolis, une grande enquête origines/destinations, afin de mieux connaître l'usage réel de l'ensemble des lignes de bus et tramway. Ce diagnostic a permis de confirmer la réussite globale de ce réseau, et notamment ses grands principes (lisibilité, cadencement, hiérarchisation) à l'origine de sa construction. Toutefois, dans le détail, cette étude révèle quelques inadéquations entre l'offre et l'usage, et révèle des marges de progrès par des adaptations sectorielles du réseau bus. Aussi, l'Agglo a missionné Keolis pour proposer des ajustements en septembre 2015. C'est dans ce cadre que se sont tenues des réunions publiques au cours desquelles Keolis et l'Agglo ont pu présenter les résultats du diagnostic et échangé sur les besoins de la population.



des trajets réalisés en vélo, ce qui place l'Agglo dans le peloton de tête des territoires français pour ce mode



voyages en 2014 soit +2 % sur un an



personnes questionnées du 23 janvier au 22 février 2014 pour mieux connaître les pratiques de déplacements sur le réseau Tao

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS EN COURS D'ÉVALUATION

Le Plan de déplacements urbains (PDU) est le document qui planifie l'organisation des déplacements sur l'agglomération, que ce soit le transport de personnes, de marchandises, la circulation tous modes ou le stationnement. Ce PDU a été adopté en 2008 pour une durée de 10 ans. Comme la réglementation le prévoit, une évaluation de ses actions a été engagée en 2013, 5 ans après l'approbation du document, par l'organisation d'une série d'entretiens et de tables rondes.

En 2014, l'évaluation s'est poursuivie avec la réalisation de plusieurs études et enquêtes.

Un bilan d'exécution des actions a été lancé avec, pour objectif, l'analyse du niveau de réalisation et d'engagement de chaque action inscrite au PDU, et l'identification des premiers effets induits en comparant les évolutions de différents indicateurs suivis par l'observatoire des déplacements entre 2008 et 2013/2014. La réalisation de ce bilan, attendu pour 2015, a été confiée à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise.

En complément, et afin d'identifier l'évolution des pratiques de déplacements des habitants sur le territoire depuis la mise en place du PDU, trois grandes enquêtes ont été lancées en 2014 :

- > une enquête origines / destinations sur le réseau Tao
- > un sondage auprès de 2 000 habitants de l'aire urbaine afin de connaître leurs habitudes de déplacements
- > une « enquête cordon » auprès des automobilistes sur 19 points de sortie de l'agglomération

Ces enquêtes sont destinées à améliorer la connaissance des déplacements des habitants et usagers sur le territoire (nécessaire pour évaluer les résultats du PDU) et à vérifier si les objectifs fixés ont été atteints. Elles doivent également permettre d'orienter les politiques futures en matière de déplacements.

Les résultats de ces enquêtes seront intégrés au bilan du PDU début 2015.

Enfin, en vue de préparer les prochaines actions de l'AggLO en matière de déplacements, deux études prospectives ont été lancées en 2014 et sont en cours d'achèvement : l'une sur le développement de transport en site propre sur le territoire à



l'horizon 2020-2030 et l'autre sur l'amélioration de l'intermodalité entre les réseaux de transport urbain Tao et interurbain Ulys.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SUR LE RÉSEAU TAO

Le constat, posé fin 2013, d'un taux de fraude moyen global sur le réseau de 13,1 %, a mené l'exploitant Keolis à revoir son organisation et ses méthodes de contrôle pour être plus efficace. L'AggLO s'est engagée aux côtés de Keolis, notamment par les actions renforcées de la police municipale intercommunale des transports, pour accentuer les efforts dans la lutte contre la fraude.

C'est ainsi que l'ensemble des champs d'action permettant de lutter contre la fraude ont été revus. Les méthodes de contrôle ont évolué, avec l'instauration de contrôles en civil, ainsi que du contrôle de l'intégralité des voyageurs dans les bus. Les actions de prévention, en milieu scolaire notamment, ont été renforcées. Enfin, la volonté d'améliorer le recouvrement des amendes a été prise en compte. L'ensemble de ces engagements ont été portés dans une convention entre Keolis et l'AggLO, symbolisant la priorité donnée à la lutte contre la fraude.

Les mesures citées sont mises en place au fur et à mesure depuis mi-2014. Toutefois, l'enquête sur la fraude, réalisée en décembre 2014, montre déjà des résultats probants : le taux de fraude a baissé de 2,5 points pour s'établir à 10,6 %. Une première étape encourageante.

REPÈRES


13,1 %
le taux moyen de fraude sur le réseau Tao, en 2013


10,6 %
ce même taux fin 2014, soit une baisse de 23 % du nombre de fraudeurs

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE L'INFORMATION VOYAGEURS



Suite à la résiliation du marché confié aux sociétés Spie Sud-est, Spie Ouest-centre et Rohde et Schwarz en 2008, le projet d'information voyageurs en temps réel a été relancé en 2013 et a été confié à la société Ineo Systrans. Il consiste, en stations et dans les véhicules, à proposer de l'annonce sonore et visuelle sur la destination, le prochain arrêt, l'arrivée en station, des informations sur le réseau et les déviations...

Une première action rapide avait permis, dès l'été 2013, de diffuser de l'information contextuelle et des temps d'attente moyens sur les bornes d'information voyageurs en station, sur la ligne B. Dès l'automne 2013, des annonces sonores embarquées dans les rames de la ligne B étaient disponibles et permettaient l'annonce de la destination à la fermeture des portes et de la prochaine station avant arrivée.

À l'été 2014, la ligne B a été totalement équipée d'informations sonore et visuelle, dans les rames et sur les quais de stations. Sont maintenant diffusés en temps réel les annonces sonores et visuelles sur la destination, le prochain arrêt, l'arrivée en station, des informations sur le réseau et les déviations, les lignes en correspondance...

Dans le même temps, une nouvelle version du site d'information multimodale *jv malin* a été mise en ligne. Ce site offre une recherche d'itinéraire et des informations sur l'ensemble des transports de la région Centre Val de Loire. Le calculateur d'itinéraire, cofinancé par tous les partenaires, est également directement utilisé par le site Tao.

Enfin, la généralisation de l'information sonore et visuelle à tout le réseau se poursuivra sur 2015.

 **malin**
au centre de vos déplacements !

DE NOUVEAUX SERVICES EN FAVEUR DU VÉLO

L'AggLO continue d'étoffer son offre à destination des cyclistes. En complément des services Vélo+, Vélo Tao, de la nouvelle vélo-station de la gare d'Orléans, des pistes cyclables et arceaux-vélos déployés sur le territoire, l'AggLO s'est engagée dans la réalisation de parcs-relais vélos sécurisés, accessibles après inscription gratuite avec une carte Modapass. Implantés le long du tramway ou à proximité immédiate de lignes de bus structurantes, ils favorisent le rabattement en vélo vers ceux-ci.

Dix-huit parcs sont prévus, d'une capacité comprise entre 14 et 40 places, en complément des deux premiers réalisés dans des P+R de la ligne B lors de la construction de celle-ci. Huit parcs ont ouvert en novembre 2014 ; les suivants ouvriront d'ici la fin du printemps 2015.

Le parc de la vélo-station de la gare d'Orléans ouvrira également début 2015.



CHIFFRES-CLÉS :

Aménagement d'itinéraires cyclables par l'AggLO en 2014, au titre du programme :

- 3,930 km

Observatoire (les principaux chiffres)

- 9 points de comptage permanents des passages de cyclistes sur l'AggLO
- passerelle Maréchal-Leclerc, à Olivet : 177 100 passages (+ 14 % / 2013)
- pont St-Nicolas à Saint-Hilaire / Saint-Pryvé : 70 954 passages (+ 6,6 % / 2013)
- pont George-V à Orléans : 493 061 passages (+ 8,5 % / 2013)
- pont de l'Europe à Orléans : 128 871 passages (+ 13 % / 2013)

Vélo+

- En 2014, 1 784 abonnés annuels, dont 465 Tao (+ 14 % / 2013)

- 49 390 abonnements occasionnels (jour ou semaine) dont 9 390 en 2014 (+40 % / 2013)
- 227 000 voyages effectués en 2014 (+21,5 % / 2013) soit 18 916 locations de moyenne mensuelle

Vélo Tao

- Jusqu'à 378 vélos en location simultanée

Parcs-relais vélos

- 10 parcs-relais vélos en fonctionnement fin 2014

Lutte contre le vol

- 7 sessions de marquage de vélos en 2014
- 425 vélos gravés en 2014 et 4 150 depuis 2005

LIGNE A, PREMIERS RELÈVEMENTS DE TEMPS DE PARCOURS

Début 2014, l'allongement du temps de parcours de la ligne A de tramway par rapport à sa mise en service en 2000 est de 5 min 40 s. Afin de préserver la fréquence de la ligne, deux rames de la ligne B ont été mises en circulation sur la ligne A.

Cette augmentation de temps est liée pour partie au développement urbain le long de la ligne, qui a nécessité ponctuellement des adaptations de la vitesse du tramway, mais surtout à la dégradation des voies sur certaines zones situées au sud de la Loire. La baisse de vitesse permet de garantir la complète sécurité des circulations et la voie est sous surveillance accrue afin de suivre l'évolution des désordres et d'intervenir ponctuellement en cas de besoin, dans l'attente d'une intervention plus globale, en cours de préparation.

Afin de définir un plan global d'intervention, intégrant une programmation financière des travaux de renouvellement à entreprendre sur cette infrastructure âgée de 15 ans, un audit complet de la ligne a été engagé en juillet 2014. Cet audit couvre à la fois la voie ferrée, mais également la ligne aérienne de contact, les carrefours et obstacles fixes, la signalisation, les mobiliers et stations, les équipements de courant faible.

En parallèle, des actions ont été menées à court terme afin de sécuriser et réparer une partie des zones endommagées. La vitesse commerciale de la ligne A a ainsi pu être améliorée en septembre 2014, grâce à un gain de temps de parcours de 2 min 30 s. Ceci a permis de redéployer une rame sur la ligne B (fréquence améliorée) à fréquence constante sur la ligne A.



REPÈRES



ÉTUDES POUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE STATION CHRO

Afin d'accompagner l'extension du nouvel hôpital d'Orléans, sur le site de La Source, l'AggLO prépare l'ouverture d'une nouvelle station sur la ligne A du tramway, face à la nouvelle entrée principale de l'hôpital.

Les études de maîtrise d'œuvre pour l'implantation de cette station dénommée « Hôpital - Accueil » ont été confiées à SCE, qui a débuté l'avant-projet en juillet 2014. Ces travaux sont également l'occasion de supprimer les obstacles fixes potentiellement dangereux situés à proximité du carrefour de l'avenue de l'Hôpital.

Les abords de la station seront également réaménagés :

- création d'une plateforme multimodale avec arrêts de bus et stationnement vélos
- cheminements piétons
- aménagements paysagers
- réajustement du giratoire en limite de station sur l'avenue de l'Hôpital
- doublement de voies de circulation

La maîtrise d'ouvrage des abords a été confiée à la ville d'Orléans par convention, celle-ci ayant par ailleurs la maîtrise d'ouvrage concernant la requalification de l'avenue de l'Hôpital. La maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement CCK Beta Voirie, en janvier 2014.

La mise en service de la station est prévue début septembre 2015. L'actuel terminus restera ouvert aux voyageurs.

REPÈRES



ouverture de la nouvelle station de tram « Hôpital - Accueil »

POURSUITE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU

En 2014, les travaux de mise en accessibilité se sont poursuivis conformément aux engagements pris. En parallèle, l'Agglo a débuté l'élaboration de son schéma directeur – agenda d'accessibilité programmée – dont l'approbation est prévue en septembre 2015, après un temps de concertation avec les associations de personnes handicapées et l'ensemble des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

POURSUITE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS

Durant l'année 2014, la mise en accessibilité des arrêts de bus s'est poursuivie sur le réseau Tao, à la fois par la finalisation des travaux sur 11 points d'arrêt et l'étude relative à 53 arrêts dont les travaux sont programmés début 2015.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DE LA LIGNE B DU TRAMWAY

À la suite d'échanges avec les associations de personnes handicapées, l'Agglo a apporté des modifications sur 6 quais de la ligne B afin d'améliorer le confort pour entrer et sortir de la rame en fauteuil roulant (réduction de la lacune au-delà des obligations réglementaires).

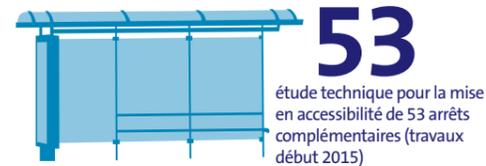
RÉUNIONS DE TRAVAIL AVEC LES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES

La commission intercommunale d'accessibilité s'est réunie une fois en 2014. Durant le reste de l'année, des temps de concertation ont eu lieu avec les associations de personnes handicapées sur les thèmes suivants :

- tests d'accessibilité des quais de la ligne B
- l'information voyageurs (sonore et visuelle) déployée dans l'ensemble des rames et des stations de la ligne B
- les évolutions des distributeurs de titres de voyages qui seront mis en place durant l'année 2015 ont été présentées aux associations représentatives des personnes déficientes visuelles. Ce fut également l'occasion de commencer le travail sur l'amélioration de l'accessibilité du site Internet pour les non et malvoyants



REPÈRES



PARKING DE FLEURY-LES-AUBRAIS : NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

Afin de fluidifier les entrées et sorties de véhicules de ce parking fonctionnant étroitement avec les horaires d'arrivée et départ de trains à la gare, un système de lecture vidéo des plaques d'immatriculation a été installé, permettant une reconnaissance automatique des abonnés qui déclenche l'ouverture des barrières en entrée et sortie de parking en enclos.

Dans le même temps, afin de faire face à un phénomène de fraude important en sortie du parking en enclos, un nouveau système de barrières a été implanté sur les 3 voies de sortie, empêchant le passage simultané de plusieurs véhicules.

Enfin, il est désormais possible de payer directement aux bornes de sortie avec une carte bancaire.

DÉPLOIEMENT DU JALONNEMENT DYNAMIQUE DES P+R

Les deux lignes de tramway sont ponctuées de parkings relais ou P+R permettant aux usagers de garer leur véhicule de manière sécurisée afin d'utiliser l'offre de transport multimodale du réseau Tao couvrant l'agglomération. Tout cela au moyen d'un titre de transport unique.

Dans le cadre du projet de renouvellement du PCRT (Poste de contrôle et de régulation du trafic), la ville d'Orléans et l'Agglo ont mis en œuvre, en 2014, un système de jalonnement dynamique en groupement de commandes (panneaux directionnels indiquant le nombre de places de stationnement disponibles).

La mise en place de ces panneaux permet de proposer une alternative entre deux parkings-relais.

Le déploiement de ces panneaux a eu lieu dans le courant du 2^e semestre 2014.

Il sera complété, en 2015, par le déploiement de panneaux de jalonnement statiques (panneaux d'indication directionnelle uniquement), qui permettra d'avoir un schéma de jalonnement global des P+R de l'agglomération.

L'objectif de ce jalonnement est de :

- désengorger les P+R saturés (orientation vers d'autres P+R)
- promouvoir l'utilisation de certains P+R jusqu'à présent peu utilisés du fait notamment de la faiblesse du jalonnement actuel

AMÉLIORATION ET REMISE AUX NORMES DU PATRIMOINE DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Les investissements sur le patrimoine mis à disposition de Keolis se sont poursuivis en 2014, tant sur les bâtiments (dépôt bus de Saint-Jean-de-Braye, centres de maintenance tramway) que sur les infrastructures.

Mise aux normes de la défense incendie sur le dépôt-bus de Saint-Jean-de-Braye

- positionnement de trois réserves sur le site, composées d'une citerne souple de type réserve incendie d'une capacité de 120 m³ chacune
- Coût de l'opération : 130 000 € HT

Installation d'une cabine de peinture au centre de maintenance tramway ligne B facilitant l'entretien de la carrosserie des tramways

- Coût de l'opération : 100 000 € HT

Par ailleurs, les travaux de rénovation de la multitubulaire de la ligne A se sont poursuivis en 2014 et toutes les chambres en ligne et en station sont désormais assainies. La multitubulaire sert à l'alimentation électrique et au système d'information du tramway.

TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

L'entretien courant des voies tramway s'est également poursuivi : remplacement de pavés, reprise d'enrobés aux carrefours, de barrières de sécurité, etc.

TRI & VALORISATION DES DÉCHETS : LA SENSIBILISATION PORTE SES FRUITS

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS SONT GÉRÉS À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES. DEPUIS SA CRÉATION EN 2002, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RÉALISE À LA FOIS LEUR COLLECTE ET LEUR VALORISATION POUR LES HABITANTS DES 22 COMMUNES MEMBRES. DE NOUVELLES ACTIONS DE COLLECTE ET DE PRÉVENTION ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉES EN 2014 EN SYNERGIE AVEC LA COHÉSION SOCIALE AFIN DE MENER UNE POLITIQUE GLOBALE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

L'Agglo s'est engagée en 2009 dans un programme local de prévention des déchets, en partenariat avec l'Ademe. Trois axes principaux sont développés : la gestion alternative des déchets verts et fermentescibles, la réduction des déchets (moins de déchets, moins toxiques) et la mobilisation des institutions et acteurs relais. L'année 2014 permet de dresser un bilan global de réduction de 6 %, ce qui représente -20 kg hab/an depuis 2008.

Le sondage d'opinion réalisé en décembre 2013 auprès de 800 habitants de l'Agglo a permis de mettre en évidence des évolutions de comportement positives :

- une meilleure connaissance des gestes permettant de réduire la quantité de déchets
- une plus grande pratique du don et de la vente de vêtements, meubles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)
- une adoption plus importante du stop-pub
- une satisfaction vis-à-vis des actions engagées par l'Agglo sur le textile, le compostage et le stop-pub
- une attente pour le développement de services autour du réemploi

GESTION ALTERNATIVE DES DÉCHETS VERTS & FERMENTESCIBLES

- Les actions de promotion du compostage ont été poursuivies : 15 réunions d'information ont permis de confier 548 composteurs à de nouvelles familles en habitat individuel.

En habitat collectif, 13 nouveaux sites de compostage partagé ont été installés.

- Le réseau des guides composteurs bénévoles a permis de soutenir les familles dans leurs efforts à l'occasion de rendez-vous à domicile et sur des manifestations.

CONSOMMONS AUTREMENT : MOINS DE DÉCHETS, MOINS TOXIQUES

- Grâce au stand « ma cuisine zéro-gaspi », des animations ont été conduites dans des établissements très divers du territoire (restaurants d'entreprise, restaurants scolaires, centres sociaux, foyers, associations). 2 180 nouvelles personnes ont été sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Deux nouvelles fiches zéro-gaspi ont également été créées : « le pense-bête des petits restes » et « le défi zéro-gaspi des enfants »
- Le test de collecte sur appel des objets encombrants en vue de réemploi s'est achevé fin décembre. Sur l'année, 406 enlèvements ont été assurés par la société Envie. 1 624 objets ont été collectés représentant plus de 37 tonnes.



OBJECTIFS

- SENSIBILISER À LA BONNE GESTION DES DÉCHETS, ET NOTAMMENT À LEUR RÉDUCTION
- COLLECTER LES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS (DMR) EN PORTE-À-PORTE OU POINTS ENTERRÉS DE PROXIMITÉ
- COLLECTER EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE DE DIFFÉRENTS MATÉRIAUX (MULTIMATÉRIAUX ET VERRE)
- EXPLOITER LES 6 DÉCHETTERIES
- EXPLOITER L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (2 FILIÈRES : INCINÉRATION, TRI)
- EXPLOITER LA PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS
- TRAITER LES DÉCHETS DES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES

6 %

réduction des déchets soit - 20 kg/hab/an depuis 2008

548

composteurs confiés à de nouvelles familles

2 180

nouvelles personnes ont été sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire

1 339

tonnes d'objets encombrants ont été collectés

15 000

nouveaux autocollants « Stop Pub » ont été distribués

- En matière de réemploi du textile, la densification du réseau de bornes s'est poursuivie avec de nouvelles implantations sur les domaines privé et public. Pour promouvoir le geste de tri, l'Agglo a tenu des stands d'information en déchetterie et organisé des collectes ponctuelles.

- Promotion du stop-pub : 15 000 nouveaux autocollants ont été distribués sur différents points de distribution (mairies, bailleurs, agences immobilières, évènementiels, animations coachs en entreprises, boîtages ciblés en habitat collectif, nouveaux arrivants). À ce jour, 21 % des habitants de l'Agglo ont adopté le stop-pub.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les actions de prévention s'accompagnent de campagnes de sensibilisation : affichage orienté sur le geste solidaire pour la valorisation des textiles, création d'outils d'animation sur le gaspillage alimentaire.

Et plus globalement, l'ensemble de la politique de gestion des déchets fait l'objet de création de supports distribués en boîtes aux lettres et auprès des communes : information sur les jours de collecte en cas de jours fériés, sur les jours de collecte des objets encombrants, des déchets verts en porte-à-porte ou sur le tri.

Depuis 2010, une équipe d'animateurs « coachs déchets » œuvre sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser tous les publics (usagers, scolaires, associations, étudiants, entreprises et administrations) avec une répartition de leurs

activités (habitat collectif, centre-ville, incivilités, prévention des déchets, apport volontaire et scolaires).

Les actions se déploient également :

- au quotidien, par l'information des habitants sur les services de collecte, l'accompagnement au tri et à la prévention hors domicile, les animations en milieu scolaire, la sensibilisation en habitat collectif, l'amélioration du tri en habitat collectif et la gestion des incivilités
- plus ponctuellement, au travers de visites des sites de traitement (usine de traitement des déchets à Saran et déchetteries) et de l'organisation de concours notamment en milieu scolaire (en 2014, concours d'affiches sur le tri des textiles)

En complément des missions habituelles récurrentes sur le tri et le recyclage, le gaspillage alimentaire, le tri des textiles et les visites de l'Utom, 3 domaines spécifiques travaillés en 2014 :

- le tri du verre
- la sensibilisation auprès des étudiants
- l'habitat collectif

Au total, 172 actions de sensibilisation ont été réalisées en 2014 et ont permis l'information directe de 8 600 personnes.

Depuis 2013, un dispositif de gobelets durable se déploie sur le territoire. Il est proposé aux associations, clubs sportifs ou communes pour une utilisation régulière sur l'année. La dotation maximum est fixée à 500 gobelets par structure (38 dotations réalisées en 2014 soit 10 814 gobelets distribués).

Les gobelets consignés sont proposés aux organisateurs d'événements ouverts au public avec déploiement obligatoire d'une consigne. Cette location s'opère sous convention de partenariat et les gobelets sont ensuite rendus pour être redéployés sur d'autres événements (4 demandes de locations en 2014 soit 15 000 gobelets).

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



Nouveau service de proximité déployé à l'échelle du territoire suite à une opération test de collecte



l'année précédente, la collecte des déchets verts en porte-à-porte profite à un public de personnes âgées de + 75 ans ou à mobilité réduite. Ce service est réalisé par plusieurs structures d'insertion locales regroupées pour l'occasion.

Le service rencontre un vif succès auprès de la population visée : 2 628 inscrits soit 24 % de la cible. 370 tonnes de déchets verts ont été collectées en sacs ou en fagots et valorisées sur une plateforme de compostage.

LA COLLECTE DES TEXTILES USAGÉS

Déployé depuis fin 2013 par l'Agglo et à l'échelle du territoire, ce nouveau réseau a réellement pris son envol en 2014. Les 106 emplacements aménagés ont permis de récupérer 511 tonnes de textiles usagés.



Ce gisement a conduit à la création d'un atelier local de tri des textiles et à l'ouverture, à Orléans, d'une boutique solidaire, alimentée en totalité par les collectes des bornes.

En complément, une prestation en porte-à-porte organisée sur 2 communes a permis de tester une collecte hypomobile. L'installation de bornes lors des manifestations, vide-greniers et dans les entreprises renforce également le dispositif.

La mise en œuvre de cette filière a créé 19 emplois au sein des structures d'insertion locales.

L'opération s'est accompagnée du lancement d'un concours de création d'affiches auprès des écoles dont le bilan est positif : participation de 4 500 enfants et 14 tonnes collectées.

Le projet prévoit l'installation de 165 bornes sur le territoire et 1 000 tonnes collectées d'ici 2020, soit une borne pour 2 000 habitants.

DE NOUVELLES FILIÈRES EN DÉCHETTERIE

Les tonnages apportés par les usagers en déchetterie représentent plus de 41 % du total des déchets gérés par l'agglomération. Ils progressent de l'ordre de 3 %, notamment avec l'effet des végétaux (+10 %) conditionné par les conditions météorologiques. La fréquentation des sites évolue parallèlement, avec des horaires d'ouverture élargis 9 mois par an pour faciliter l'accès et ce, dans l'attente de travaux de réhabilitation de plusieurs sites.



La grande majorité des dépôts est valorisée ; seules 250 tonnes finissent en centre d'enfouissement technique. Le renouvellement du marché d'exploitation, en 2014, a été l'occasion de développer de nouvelles filières. Ainsi, le plâtre est trié et valorisé, avec 88 tonnes collectées sur l'année ; les capsules Nespresso (740 kg collectés) sont récupérées et l'aluminium recyclé ; les meubles (bois, métal, plastique), matelas et sommiers sont triés et valorisés via l'éco-organisme agréé Éco-mobilier (340 tonnes triées).



LES TONNAGES COLLECTÉS

Chaque jour, les équipes de l'AggLO et les prestataires désignés par marchés publics mettent leur savoir-faire au service de la collecte des déchets. Celle-ci est organisée par typologie d'habitat pour les déchets ménagers résiduels (DMr) et un service hebdomadaire de collecte sélective (en porte-à-porte ou via des dispositifs de proximité comme des points enterrés) permet à chaque habitant de trier.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DMr	71 120	70 029	69 272	66 104	64 739	63 461	64 082
Déchets sélectifs	15 978	15 656	15 876	18 987	18 799	18 720	18 865
Encombrants PAP	1 144	1 413	1 150	992	1 338	1 033	1 341
Déchets verts							371
Textiles usagés							511
Déchetteries	52 440	52 694	53 420	57 655	56 622	58 005	60 063



LES TONNAGES TRAITÉS À L'UTOM

Le traitement des déchets est principalement assuré à l'Unité de traitement des ordures ménagères située à Saran.

Les tonnages collectés et traités sur l'Utom sur l'année ont progressé.



Les déchets y sont valorisés par la production d'énergie électrique (par incinération des déchets ménagers résiduels), et par le recyclage des papiers et emballages ménagers issus des collectes sélectives. Certains déchets (déchets verts, textiles, apports issus des déchetteries), disposent de filières propres de valorisation et ne transitent pas par l'Utom.



Par ailleurs, l'usine traite les déchets ménagers d'autres syndicats (Beaugency notamment) ainsi que des apports d'entreprises privées. Les mâchefers issus du process d'incinération sont traités sur place sur une plateforme permettant la maturation et la valorisation de ces matières dans le secteur du BTP.

REPÈRES



FOCUS

UN SCHÉMA TERRITORIAL DU RÉEMPLOI

L'AggLO développe de nouvelles actions dans un objectif de réduction des déchets et en faveur du ré-emploi et du recyclage :

- › la gestion des objets encombrants via des collectes au porte-à-porte, des collectes sur appel et à domicile, des apports en déchetterie
- › la collecte des textiles usagés par un réseau de bornes

Le projet d'AggLO 2014-2020 fixe, en outre, un nouveau cap au travers de nouveaux modes de gestion. Sont proposés la mise en œuvre d'aires de réemploi en déchetteries, d'opérations de collecte sur appel à domicile des encombrants (en vue de récupérer et réemployer le mobilier, les produits électriques et électroniques), la création de recycleries.

En associant les structures de l'ESS (économie sociale et solidaire) locales, ce schéma territorial du réemploi se fixe l'objectif de collecter 2 000 tonnes par an et d'en réemployer 900.

Afin de faciliter l'émergence de ces dispositifs opérationnels de réemploi, un appel à projets a été lancé par l'AggLO. Deux structures ont déposé leur dossier. Par ailleurs, l'AggLO bénéficie de financements de l'Ademe et de la Région Centre sur ses projets liés au ré-emploi, à la réparation, à la réutilisation, au recyclage et à la valorisation des déchets ou des produits en fin de vie.

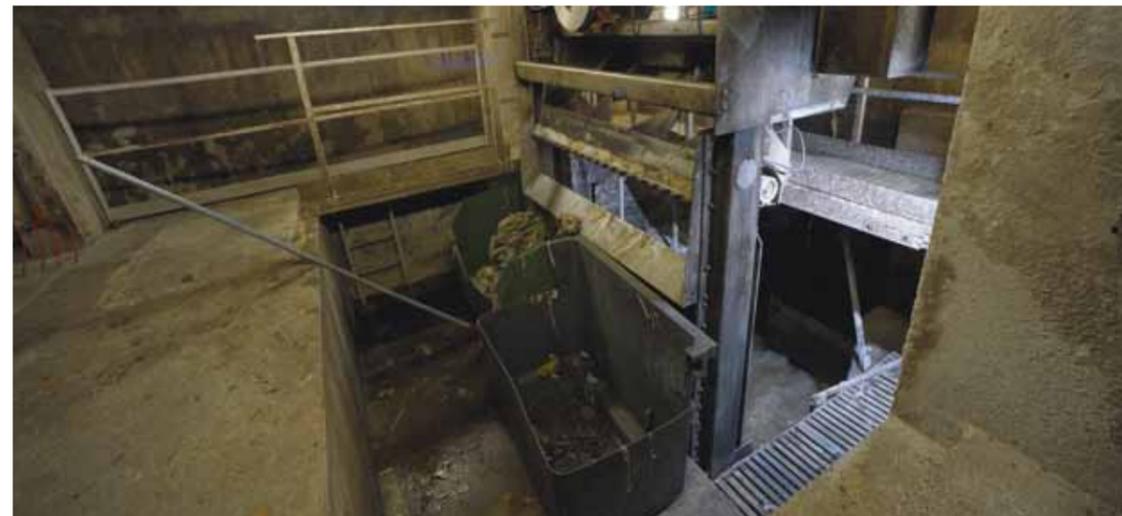
ASSAINISSEMENT : RESPECTER LE CYCLE DE L'EAU

APRÈS UN PROGRAMME
AMBITIEUX DE MISE
EN CONFORMITÉ DES STATIONS
D'ÉPURATION, L'AGGLO POURSUIT
SES ACTIONS EN FAVEUR
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.
DEUX AXES SONT PRIVILÉGIÉS :
LES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS
ET LA SENSIBILISATION DES HABITANTS
SUR LES ENJEUX DU CYCLE DE L'EAU.

AMÉLIORER LA VIE DU RÉSEAU

L'Agglo mène une politique soutenue en faveur du développement durable. Depuis 2004, l'Agglo a ainsi investi plus de 65 millions d'euros dans la rénovation des stations d'épurations. Les travaux de réhabilitation de la chambre à sable s'inscrivent dans la continuité de ce programme.

Implantée quai de la Madeleine, à Orléans, la chambre à sable est un point névralgique du réseau. Cet ouvrage prétraite les eaux usées et pluviales du nord de l'Agglo avant leur transfert vers les stations d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin et de l'île Arrault. Il remplit, d'une part, un rôle de décantation des sables et, d'autre part, un rôle de rétention des objets flottants grâce à un dégrilleur automatique.



Viellissant car construit dans les années 40, cet ouvrage d'assainissement a démarré à l'été 2014 une cure de jeunesse qui s'achèvera en mai 2015. Au programme : désensablage, augmentation de sa capacité de traitement, construction d'une chambre de dégrillage avec l'installation de nouveaux équipements ayant pour principal objectif de réduire le déversement d'effluents non traités en Loire de 60 %. Une opération peu courante sur ce type d'ouvrage destiné à prétraiter 7 millions de m³ d'effluents (décantage de l'eau, récupération des flottants).

Il s'agit d'un défi technique par la construction ex nihilo de la chambre de dégrillage. Pour réaliser le gros œuvre, il a été nécessaire de sonder le sous sol à 14 mètres de profondeur afin d'installer une paroi de pieux sécants pour sécuriser le chantier

OBJECTIFS

- > TRAITER LES EAUX USÉES ET PLUVIALES
- > ENTREtenir ET AMÉLIORER LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
- > SENSIBILISER LE PUBLIC AU CYCLE DE L'EAU ET À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
- > AMÉLIORER L'ACCUEIL DES USAGERS

en raison du contexte géographique des bords de Loire et de la proximité de la nappe de Loire. L'autre défi consiste à assurer la continuité du service public d'assainissement, c'est-à-dire ne pas interrompre le flux d'eau pendant les travaux.

Au final, le fonctionnement de la chambre à sable sera nettement amélioré. D'autres opérations seront menées dans la continuité, à savoir la démolition de l'émissaire en Loire (galerie et partie émergée), ainsi que la rénovation et la réhabilitation des trois postes de refoulement de la chaîne de transfert des effluents vers la station d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin.

Le budget alloué à cette opération s'élève à 2,8 millions d'euros HT, avec une subvention versée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 980 000 €.

REPÈRES

2,8 M€
le budget dédié à la réhabilitation
de la chambre à sable

-60 %
l'objectif de réduction des
rejets non traités en Loire

INNOVER EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SENSIBILISER LES HABITANTS DE L'AGGLO AU CYCLE DE L'EAU POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Du 17 au 23 mai 2014, place de la Loire, les Journées du développement durable, organisées par la mairie d'Orléans, fêtaient leurs 10 ans avec, à l'honneur, le thème de l'eau.

L'occasion pour la direction de l'Assainissement de faire découvrir à un large public le cycle de l'eau à travers un jeu interactif sur la collecte et le transport des eaux dans le réseau d'assainissement et leur traitement dans les stations d'épuration.



Le dimanche 18 mai, des portes ouvertes ont permis à près de 500 visiteurs de participer à une visite exceptionnelle de la station d'épuration de l'Île Arrault, équipement à la pointe de l'innovation et de la technologie, en découvrant l'ensemble de la chaîne de traitement qui permet d'épurer plus de 4 millions de m³ annuellement avec une qualité d'eau de baignade. L'eau traitée est réutilisée sur le site pour le process industriel, mais également pour l'arrosage de la toiture végétalisée ce qui permet d'économiser annuellement 182 500 m³ d'eau potable, soit la consommation de 3 300 habitants. Prochainement, l'eau traitée permettra d'arroser l'hippodrome d'Orléans. Enfin, une visite jumelée de l'Usine du Val (usine de production d'eau potable) et de la station d'épuration d'Orléans La Source a permis à une soixantaine de visiteurs de découvrir l'ensemble de la chaîne du cycle de l'eau, de la production d'eau potable au traitement des eaux usées dans l'usine. Celle-ci épure 2 millions de m³, en respectant la qualité des eaux de la Loire.



AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DE L'USAGER

Fin juin 2014, trois services de la direction de l'Assainissement, auparavant installés rue de Patay, à Orléans, ont rejoint leurs collègues dans le bâtiment de la rue Jacques-Dufrasne, à La Chapelle-Saint-Mesmin. Un déménagement préparé durant plusieurs mois et qui a nécessité une forte implication des agents et des moyens généraux.

La direction de l'Assainissement était répartie sur 3 sites depuis 2002 :

- faubourg Saint-Vincent, sur la commune d'Orléans (partagé avec les services techniques de la mairie d'Orléans)
- la station d'épuration de La Source, sur la commune de Saint-Cyr-en-Val (locaux réhabilités dans le cadre du projet de reconstruction mené à son terme en 2009)
- les bureaux du 4 rue de Patay, sur la commune d'Orléans (deux étages rassemblaient l'équipe de direction, le service action territorialisée et le service ressources relations usagers)

Alors que les locaux du faubourg Saint-Vincent ne répondaient plus aux besoins des équipes techniques, et que la réorganisation de la direction était arrivée à son terme, il est apparu essentiel de doter les agents d'outils adaptés aux nouvelles conditions d'exécution du service public. Rassembler les équipes sur un même site a également été une opportunité pour harmoniser les pratiques et fédérer les différents services de la direction.

En novembre 2010, l'AggLO a fait l'acquisition d'un immeuble, situé au 1 rue Jacques-Dufrasne, dans la zone industrielle des Forges, à La Chapelle-Saint-Mesmin. Ce bâtiment, réalisé en 1992 pour une activité industrielle, a nécessité des travaux d'adaptation liés aux spécificités des métiers de l'assainissement. Dès l'acquisition, il a été envisagé d'étendre les locaux, notamment la surface des bureaux, pour accueillir l'ensemble des équipes situées rue de Patay. Il convenait également d'augmenter le nombre de douches, de sanitaires, de vestiaires et de prévoir les aménagements relatifs à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans la partie existante.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la station d'épuration de l'Île Arrault, le côté sud de la passerelle est ombragé par un auvent composé de panneaux photovoltaïques (200 m²) dont la production électrique est réinjectée dans le réseau ErDF. Ces panneaux ont été mis en service à la fin du mois d'avril 2014. Ils permettent d'alimenter la consommation électrique d'une dizaine de foyers.

Un pôle accueil a été aménagé dans les nouveaux locaux afin de garantir la qualité du service à l'utilisateur.

Le site comprend aujourd'hui 1 000 m² de bureaux (dont 500 m² réceptionnés en juin 2014), 5 000 m² d'ateliers, 13 149 m² d'espaces extérieurs. Le coût total de cette opération s'est élevé à 3,5 M€ HT.

Le calendrier prévu pour les travaux a été respecté soit 10,5 mois au total.

Aujourd'hui l'ensemble des équipes de la direction de l'Assainissement accueille le public à La Chapelle-Saint-Mesmin, avec un objectif d'efficacité, de réactivité et d'écoute.

REPÈRES





OBJECTIFS

- > ENTREtenir, PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES LIGÉRIENS
- > LANCER LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
- > CONDUIRE LE PROJET MAJEUR INTERIVES

UN TERRITOIRE À LA NATURE PRÉSERVÉE

AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'AGGLO, LES ESPACES LIGÉRIENS ONT, CETTE ANNÉE ENCORE, BÉNÉFICIÉ D'AMÉNAGEMENTS MAJEURS. 2014 A VU ÉGALEMENT LE LANCEMENT DE LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ET DU FUTUR QUARTIER INTERIVES.

LOIRE TRAME VERTE

LIVRAISON DU PORT ST-LOUP

Pavé, paysagé, débarrassé de son parking sauvage, le port St-Loup, à Saint-Jean-de-Braye, a retrouvé une qualité d'espace incitant à la flânerie et à la contemplation du canal et de la Loire.

Dernier site remarquable programmé en restauration sur le mandat 2008-2014 le long du canal, le Port St-Loup intègre ainsi le chapelet des sites restaurés offrant des haltes sur cet itinéraire de promenade très apprécié, du quai du Roi (Orléans) à Pont au Moine (Mardié), en passant par les Châtaigniers (Saint-Jean-de-Braye), le Pont Auger (Chécy) ou encore le site des écluses (Combleux).



DERNIÈRE TOUCHE DANS LE HAMEAU ST-NICOLAS (SAINT-PRYVÉ / SAINT-HILAIRE)

Après le réaménagement de la place René-Villain, c'est l'éclairage du pont St-Nicolas qui

a été entièrement revu. Ainsi, les candélabres disgracieux ont laissé la place à un éclairage par leds, discrètement inséré dans le garde-corps.

POURSUITE DES TRAVAUX QUAIS D'ORLÉANS



Si les niveaux de Loire ont encore joué des tours aux ouvriers et interdit une livraison complète, la cale de mise à l'eau en aval de l'écluse du fort Alleaume, est cependant opérationnelle. Seules quelques finitions subsistent, à terminer à l'étiage prochain.

Une nouvelle tranche de restauration des perrés a aussi pu être menée, sous le ponton fixe du quai du Chatelet.

Sur la rive opposée, le sentier des Tourelles, qui court de Saint-Jean-le-Blanc à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, a fait l'objet d'un diagnostic précis qui a permis la désignation d'un maître d'œuvre spécialisé dans les projets de restauration dans le lit des fleuves. Des travaux interviendront donc à l'été 2015 et surtout à l'été 2016, le temps de mettre en œuvre les procédures de déclaration de chantier au titre de la loi sur l'eau.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

L'Agglo est dotée depuis 2008 d'un schéma de cohérence territoriale. Cet outil de planification envisage l'avenir à une échelle macroscopique du territoire. Les évolutions législatives récentes (lois Alur, Maptam, Grenelle...), l'état d'avancement de la réalisation du schéma de 2008 et le lancement de démarches d'élaboration de SCoT sur les territoires des Pays voisins de l'Agglo ont conduit les élus à lancer la révision du SCoT. Une démarche de diagnostic du territoire s'est donc engagée dès l'automne, avec des ateliers ouverts aux élus et un sondage proposé aux habitants de l'ensemble de l'aire urbaine. Cette démarche va se poursuivre en 2015 et 2016 pour aboutir à un document nouveau, approuvé début 2017.

La participation du public est vivement encouragée tout au long de la procédure, notamment le site internet de l'Agglo : www.agglo-orleans.fr



INTERIVES

Suite à la signature de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine avec l'équipe de Patrick CHAVANNES, architecte DPLG, urbaniste, en juillet 2013, l'AggLO a lancé en 2014 plusieurs missions et études complémentaires afin d'approfondir le schéma d'intention urbain et paysager et préciser les faisabilités techniques et financières de l'opération Interives. Ces approfondissements ont abouti à l'élaboration d'un « plan guide initial », approuvé au conseil de communauté du 18 décembre 2014. Il met à disposition de la communauté d'agglomération un document-cadre définissant les grands principes d'aménagements sur l'ensemble de la zone (110 hectares) à 30 ans. Il permet également d'envisager le lancement d'une première phase opérationnelle à partir de 2015, dont le cœur de quartier doit se développer à l'horizon 2020-2022.



©Patrick Chavannes

« UN CŒUR DE QUARTIER » À L'HORIZON 2020-2025

Situé à 20 % sur la commune d'Orléans et à 80 % sur la commune de Fleury-les-Aubrais, le futur quartier Interives sera, dès son démarrage, un vrai quartier de vie marqué du double sceau du développement durable et de l'innovation par les services.

Ce cœur de quartier est à la fois la première étape opérationnelle du quartier Interives, mais aussi la future centralité du quartier. Elle intègre toutes les fonctionnalités prévues dans le projet global afin d'avoir, dès le démarrage, un vrai quartier de vie en accompagnement de la construction des premiers bâtiments.

La programmation du cœur de quartier, articulée autour d'une place, comprend :

- la réalisation des espaces publics et des axes de circulation nécessaires au projet
- le nouveau siège de la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret (Citévolia)
- un hôtel 2*/4* d'environ 100 chambres
- 3 900 m² de commerces en rez-de-chaussée
- 20 000 m² à 40 000 m² de bureaux
- 200 à 400 logements

L'ouverture de la gare de Fleury-Les-Aubrais à l'Ouest du faisceau ferré est la condition sine qua non pour le développement et la réussite de ce nouveau quartier. Le franchissement sera réalisé



©Patrick Chavannes

par un système de télécabine urbaine, élément accompagné d'une station de taxis, d'une station Vélo+ et d'un parking public de grande capacité.

REPÈRES

110 ha
le berceau d'Interives

30 M€
le financement de l'AggLO dans ce projet

350 000 m²
de bureaux

3 000
logements créés entre ces 30 prochaines années

1,2 M€
le soutien de l'État pour la réalisation de la télécabine

FOCUS

LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

L'ensemble des projets mis en œuvre par l'AggLO sur les espaces ligériens sont réfléchis dans le cadre du plan de gestion du Val de Loire, classé « paysage culturel vivant » par l'Unesco. Les élus et agents de l'AggLO participent ainsi régulièrement aux journées de rencontres des acteurs du Val de Loire organisées par la Mission Val de Loire. La dernière a eu lieu le 25 novembre, avec l'objectif de :

- favoriser l'échange et l'expression des acteurs du Val de Loire
- capitaliser les expériences
- apporter des regards extérieurs (dimensions nationale et internationale)

- alimenter la réflexion sur un projet de développement du Val de Loire à l'échelle du site (éléments de prospective)
- informer les acteurs des activités de la Mission Val de Loire

L'occasion de présenter son travail, mais aussi d'échanger avec d'autres collectivités sur leur approche et ainsi d'enrichir la réflexion menée à l'échelle locale. Un focus sur le projet « Loire trame verte » a aussi été présenté.



UN MAILLAGE ROUTIER COHÉRENT ET ENTRETENU

2014 A ÉTÉ
L'ANNÉE D'ACHÈVEMENT
DES OPÉRATIONS
PROGRAMMÉES LORS
DU MANDAT 2008-2014.
TOUT LE PROGRAMME
A AINSI PU ÊTRE RÉALISÉ
OU ENGAGÉ.

DES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE...

L'année 2014 a vu la réouverture de la bretelle de la Chiperie qui dessert le Pôle 45 à Ormes-Saran. Cette réouverture, sécurisée par un nouveau carrefour à feu et réservée aux véhicules légers, permet de rééquilibrer les flux de véhicules arrivant sur le giratoire dit « de l'Utom » et de réduire le nombre de véhicules à l'arrêt sur la RD 2701 avant l'accès à l'autoroute. Si elle ne résout pas tous les problèmes de circulation dans ce secteur très chargé, elle apporte un peu d'oxygène, en complément des travaux réalisés en 2013, sur les bretelles d'accès aux giratoires.



À l'autre extrémité de l'Agglo, les travaux de l'échangeur du CHRO ont démarré. Il s'agit d'adapter cette infrastructure aux flux de circulation prévus dans le cadre de l'ouverture du nouvel hôpital d'Orléans et de l'implantation du magasin IKEA. Sous délégation de maîtrise d'ouvrage au Conseil général, l'Agglo participe à cet important chantier.

OBJECTIFS

- > VEILLER À LA COHÉRENCE DU MAILLAGE ROUTIER
- > DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES À L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES
- > FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DOUX
- > ACCOMPAGNER LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION DANS LEURS AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE

Autre intervention majeure, la dernière entreprise dans le cadre du mandat 2008-2014, la voie de liaison RD2020-RD 97 entre Fleury et Saran a connu des avancées. Si l'appel d'offre de travaux a été retardé, le nouveau passage à niveau a bien été réalisé et n'attend plus que la nouvelle voie dont la construction démarrera au printemps 2015. Cet axe relie des zones d'activités importantes de Chateau, Fleury et Saran.

L'Agglo a également poursuivi, en lien avec le Département, l'État et Cofiroute, les réflexions sur les échanges autoroutiers au nord de l'agglomération.

... MAIS AUSSI DES DÉPLACEMENTS DOUX ET DES CIRCULATIONS URBAINES

En 2014, l'Agglo a consolidé son maillage structurant cyclable, avec notamment la requalification de la piste cyclable de la rue Paul-Langevin à Saran, la poursuite de la liaison Ingré-La Chapelle ou encore la continuité cyclable sur l'avenue Georges Clémenceau à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Elle a également changé les feux tricolores du carrefour Gambetta à Orléans, dont le matériel vétuste ne répondait plus aux exigences de sécurité. Cet investissement s'est accompagné de la restructuration du carrefour pour permettre des traversées piétonnes et cyclables plus confortables (mise aux normes PMR notamment).



ACCOMPAGNER LES COMMUNES DE L'AGGLO



Par le biais de fonds de concours ou directement sous sa maîtrise d'ouvrage, l'Agglo finance des opérations de voirie souhaitées et proposées par les communes membres. Ainsi, en 2014, la rue du Moulin à Chanteau, la rue du Cas-Rouge à Combleux, la rue de la Garenne à Mardié, celle de la Borde à Ormes, la rue des Vaslins à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, la rue de Roche à Saint-Jean-de-Braye ou enfin la rue des Bleuets à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ont été réaménagées avec la participation de l'Agglo.

VOTE DU TRANSFERT DE DOMANIALITÉ DES VOIRIES ÉCHANGÉES AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

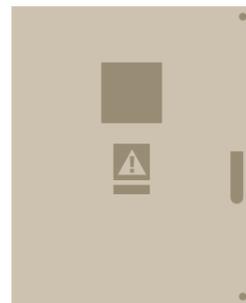
Fin 2013, l'Agglo et le Département ont échangé la gestion d'un certain nombre de voiries : les tronçons Agglo de la tangentielle et la liaison Ormes-Saran contre des routes départementales dont notamment la RD 2020, la RD 2157 et la RD 2152. Fin 2014, l'Agglo et le Conseil général, ainsi qu'une partie des communes concernées, ont voté l'échange de la domanialité de ces routes. Les dernières communes concernées voteront début 2015. Une deuxième phase d'échange pourra s'enclencher pour finaliser le processus de mise en cohérence du réseau routier dans sa hiérarchie et sa gestion.



REPÈRES



7 585
luminaires



194
armoires électriques
d'éclairage public



169,53W
une moyenne
de 169,53 W / luminaire



FOCUS

Ces chiffres-clés illustrent le patrimoine d'éclairage public géré par l'Agglo sur les axes structurants du réseau routier. L'étude de diagnostic de ce patrimoine a été achevée en 2014. Et début 2015, les préconisations et orientations de travaux pour contenir la facture d'électricité seront faites par le bureau d'études.

D'ores et déjà, on peut pointer sur l'agglomération un éclairage public parfois trop puissant et un important effort d'investissement à consentir sur les armoires électriques, en assez mauvais état. La norme d'éclairage ayant baissé, le remplacement de luminaires sera sans doute programmé, à l'avenir, avec des ampoules de moindre puissance.

Il conviendra sans doute d'harmoniser, d'expliquer et de continuer à s'interroger, dès la conception d'un projet, sur les coûts de fonctionnement engendrés par les choix effectués. L'enjeu étant de contenir la facture d'électricité à défaut de pouvoir la diminuer, car les évolutions du prix du kilowatt et des taxes ne jouent pas non plus en faveur de l'allègement des charges.



AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVENIR LES RISQUES

ADOPTÉ EN 2014, LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) DÉFINIT LES MESURES PRÉVENTIVES ET CORRECTIVES À METTRE EN ŒUVRE POUR RESPECTER LES VALEURS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT. L'AGGLO AGIT ÉGALEMENT POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES RISQUES MAJEURS (NATURELS ET TECHNOLOGIQUES) QUI CONCERNE SON TERRITOIRE À TRAVERS L'INFORMATION DE LA POPULATION ET DES PLANS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ.

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Un premier plan de protection de l'atmosphère avait été approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 2006. Puis, au vu des dépassements de la valeur limite en oxyde d'azote sur l'un des capteurs de l'agglomération, la révision du plan de protection de l'atmosphère fut lancée en juillet 2012.

L'État fixe trois nouveaux objectifs au PPA de l'agglomération :

- > diminuer les niveaux de polluants dans l'atmosphère afin qu'ils ne dépassent plus les seuils réglementaires
- > réduire les émissions d'oxyde d'azote et des particules PM10
- > réduire l'exposition de la population en limitant le plus possible le nombre de personnes exposées

Les principales sources de pollution ont été identifiées sur l'agglomération orléanaise. Il s'agit majoritairement du transport, mais également de l'industrie ou encore de l'habitat. Pour retrouver un air de bonne qualité, il faut donc agir sur tous les secteurs. Le plan de protection de l'atmosphère propose 22 actions pérennes dans ces secteurs, ainsi qu'une action temporaire en cas de pics de pollution. Ces actions sont de nature diverse : interdiction ou restriction d'usages, incitation, communication et sensibilisation, améliorations des connaissances.

Le PPA a été adopté le 5 août 2014 après enquête publique.

OBJECTIFS

- > METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE
- > SENSIBILISER LES HABITANTS ET LES ENTREPRISES AU RISQUE INONDATION
- > METTRE EN PLACE LE NOUVEAU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire se retrouve en charge ou partenaire de onze actions dont sept en matière de transport.

- > **PDU** : l'objectif est de diminuer le volume et la part des émissions polluantes induites par le trafic de manière globale sur le périmètre du PPA. Le PDU visera sur le territoire du PPA à une diminution de 6 % des émissions du secteur des transports en PM10 et NOx sur l'ensemble du PPA entre 2008 et 2018 en plus du tendanciel.
- > **Gouvernance** : créer un lieu de concertation sur les transports à l'échelle de la zone du PPA pour organiser et rendre plus efficaces et « durables » les partenariats actuels. L'objectif est de diminuer les émissions polluantes induites par le trafic routier sur le périmètre

du PPA par la mise en œuvre d'une politique relative à la mobilité et au transport de marchandises.

- > **Fluidifier le trafic** : l'objectif est de diminuer les émissions liées au trafic de véhicules particuliers, notamment sur les secteurs fortement congestionnés (zone comprenant la place Gambetta, les boulevards de Verdun et de Rocheplatte). La mesure s'appuiera sur deux outils :
 - > régulation des flux de véhicules : utilisation du PCRT, priorité aux feux pour les bus, modélisation du trafic...
 - > promotion des nouvelles technologies pour améliorer la mobilité et en particulier l'utilisation des transports en commun (www.jv-malin.fr).





- > **Évaluation des politiques de transport** : évaluer les évolutions consécutives à la mise en service des lignes de tramway et à la reconfiguration du réseau de transports urbains de l'agglomération en zone centre-ville. L'objectif de l'action est de pouvoir estimer les gains vis-à-vis de la qualité de l'air des politiques de transports.
- > **Mobilités douces** : l'objectif est de diminuer les concentrations en polluants, notamment en NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5} en développant les mobilités douces (vélo et marche à pied). Pour cela, le Plan de déplacements urbains (PDU) devra pouvoir évaluer, en terme de qualité de l'air, les gains attendus pas le biais du développement des mobilités douces, si nécessaire par le biais d'enquêtes.
- > **Mobilités alternatives** : l'objectif est de diminuer les concentrations en polluants, notamment en NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5} en développant les mobilités alternatives. De nombreuses pistes déjà amorcées peuvent être développées :
 - > autopartage : bilan du dispositif existant et poursuite de son développement
 - > covoiturage : proposition d'un site Internet par le CG45 pour favoriser cette pratique www.covoiturage-loiret.com
 - > poursuite des études sur la remise en service aux voyageurs de la voie ferrée Orléans-Châteauneuf et Orléans-Voves-Chartres
 - > prise en charge des véhicules électriques dans les parcs de stationnement couverts
 - > animation de la centrale d'information multimodale JV Malin

- > **En matière d'agriculture** : promouvoir les bonnes pratiques agricoles vis-à-vis de la qualité de l'air. L'objectif est de diminuer, via le plan particules, de 30 % les émissions de particules du secteur agricole entre 2008 et 2015. La Charte agricole devrait permettre des actions en la matière.

RISQUES MAJEURS : UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

L'AggLO travaille en lien étroit avec les services de l'État, ses partenaires institutionnels et les communes pour une meilleure prise en compte du risque d'inondation sur son territoire et sensibiliser les habitants et les entreprises, aux mesures de prévention.

CONNAÎTRE POUR MIEUX MAÎTRISER LE RISQUE

Le risque d'inondation de la Loire et du Loiret demeure sur l'agglomération le premier et le principal des risques. Avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 4 mètres (crues de 1846, 1856 ou 1866 selon les endroits), ce risque concerne 14 communes sur les 22 que compte l'agglomération, ce qui représente plus de 50 000 habitants (estimation 2011).

Les services de l'État ont mené une étude baptisée « Écrivals » qui vise à modéliser les conséquences des ruptures de digue et les dégâts possibles sur le territoire. Ce travail permet à l'AggLO de mieux connaître les faiblesses du territoire vis-à-vis du fleuve.

Dans la même ligne, l'AggLO a financé en partie une étude universitaire « Géohistoire du risque d'inondation dans les villes du Val de Loire (Nevers, Orléans, Blois, Tours, Angers) : de l'analyse paysagère à la gestion territorialisée de la prévention » réalisée par Monsieur Sylvain DOURNEL. Cette étude permet de mieux connaître les différents usages du Val dans le temps (culture, vignes, loisirs, urbanisation...) via des éléments cartographiques et photographiques.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION

Ce nouveau PPRI est plus cohérent et mieux adapté à la gestion et à l'évolution du territoire que le précédent. Il s'est construit à partir de la concertation entre les élus et les urbanistes des communes ; cela a permis aux communes de mieux comprendre le risque. Le règlement du nouveau PPRI définit clairement, par zone, ce qui est autorisé et les prescriptions à respecter.

L'objectif est clairement la réduction de la vulnérabilité. Ce nouveau PPRI, adopté le 20 janvier 2015, a été présenté dans l'ensemble des communes inondables de l'agglomération. Plus de 600 personnes sont venues aux réunions publiques et ont pu s'informer précisément sur le niveau de risque et ses conséquences en terme d'urbanisme.

DES OUTILS POUR « VIVRE EN ZONE INONDABLE »

Une plaquette pratique et pédagogique a été réalisée suite à la définition du Plan d'évacuation du Val. Elle vise à rappeler les points essentiels à respecter pour que l'évacuation se passe au mieux. Ce document est à disposition de toutes les communes situées en zone inondable qui pourront les distribuer aux habitants lors de réunions publiques ou de manifestations. Elle est également téléchargeable sur le site : www.agglo-orleans.fr

DES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS

Il est du devoir de l'AggLO de s'assurer que ses services puissent fonctionner ou redémarrer rapidement après un événement majeur comme une crue de la Loire. Pour cela, la gestion des déchets, les transports et l'assainissement analysent la fragilité de leurs équipements, leurs locaux, la disponibilité du personnel en cas d'une inondation majeure. Par exemple, peut-on maintenir des services au Nord et au Sud de l'agglomération, si on ne peut plus traverser la Loire ? Faut-il prévoir de nouveaux locaux, une organisation différente ? La rédaction de ces plans permettra de mieux connaître la fragilité de nos installations ou organisations pour les améliorer avant un événement majeur. L'ensemble de ces plans sont remis à jour pour intégrer la nouvelle organisation Ville-AggLO.



LA SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN

DERNIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AGGLO, 2014 A PERMIS DE MENER À TERME LE PROGRAMME PRÉVU EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE. CETTE COMPÉTENCE COUVRE LE CHAMP DE L'HABITAT, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES GENS DU VOYAGE ET DE L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE (LIRE RUBRIQUE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »).

HABITAT

L'année 2014 a été marquée par la poursuite des travaux d'élaboration du Programme local de l'habitat n°3. Il s'agit désormais de décliner les orientations votées en conseil communautaire de juillet 2013 en un programme d'actions cohérent, opérationnel et territorialisé.

Ces travaux se sont appuyés sur une large concertation avec les partenaires et communes sur des temps séparés et des temps regroupés pour définir les projets, les moyens et les modalités d'interventions. Six ateliers thématiques, 5 ateliers restreints aux communes, 2 réunions des maires et 22 rendez-vous avec les maires ou leurs services ont permis d'aboutir à la définition de 31 fiches actions thématiques et 22 fiches communales, composant ainsi le projet de programme local de l'habitat. Son examen par le conseil communautaire s'est concrétisé le 23 avril 2015 par un vote à l'unanimité.

Parallèlement, l'agglomération a poursuivi son activité en matière de soutien au développement du logement locatif social et à l'amélioration du parc immobilier privé, notamment au travers de la délégation des aides à la pierre, en définissant une programmation de logements sociaux conforme aux priorités de l'Agglomération et aux objectifs chiffrés de l'État.

La fin de l'Opah habitat durable, menée sur l'agglomération pendant 4 années, a rencontré des difficultés à répondre à tous les demandeurs, faute de crédits Anah mis à la disposition du territoire.

HABITAT PRIVÉ

167 logements privés améliorés dont :

- > 9 logements privés insalubres, en centre ville d'Orléans, entièrement réhabilités et remis sur le marché locatif à des loyers modérés
- > 158 logements occupés par leurs propriétaires améliorés
 - > 85 pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie
 - > 72 ont bénéficié du programme national « Habiter mieux » destiné à améliorer la performance énergétique des logements
 - > 6 pour la réhabilitation complète de logements indignes ou très dégradés
- > 1 copropriété dégradée de 299 logements soutenue dans l'engagement d'une première tranche de travaux de rénovation thermique

Ces dossiers ont mobilisé 2,4 millions € d'aides et généré 4,2 millions € de travaux.



HABITAT PUBLIC



En 2014, 606 nouveaux logements sociaux ont été agréés et programmés par l'Agglomération sur 13 des 22 communes.

Plus de la moitié des logements concernés (soit 348) sont situés sur l'une des 8 communes SRU, ce qui atteste d'un mouvement de rééquilibrage de l'offre locative sociale. La moitié de la programmation se situe en secteur aménagé (ZAC, lotissement...).

Parmi l'ensemble de ces projets :

- > 345 logements ont été financés au titre de la délégation des aides à la pierre et sont destinés aux plus modestes, compte tenu des loyers pratiqués
- > 44 permettent de reconstituer des logements démolis dans les quartiers Anru
- > 186 logements locatifs sociaux ont des niveaux de loyers intermédiaires, dont 55 pour une résidence seniors
- > 31 logements sont des logements locatifs destinés à être vendus à terme à leurs locataires

OBJECTIFS

- > POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE DANS LE PARC PUBLIC ET DANS LE PARC PRIVÉ
- > INNOVER EN S'APPUYANT SUR UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL DU PARC PRIVÉ POUR STABILISER LES PARCOURS D'INSERTION
- > POURSUIVRE L'ÉLABORATION DU 3^e PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
- > METTRE EN ŒUVRE LES PRÉCONISATIONS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2012-2018



Ces projets ont représenté un engagement financier de :

- > 2,135 M€ de l'Anah et du Fart, pour le parc privé
- > 903 500 € de crédits de l'État pour le parc public
- > 1 382 243 € de crédits de l'Agglo, dont 257 000 M€ pour le parc privé et 1,124 M€ pour le parc public.



FOCUS

LA FIN DE L'OPAH HABITAT DURABLE

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat « habitat durable » a été décidée par l'Agglomération en 2011 pour favoriser l'amélioration du parc privé et développer le parc privé conventionné, en organisant un dispositif d'accompagnement réalisé par le

groupement des deux associations : la Maison de l'habitat et Habitat et développement - Pact. Durant les quatre années d'animation, plus d'un millier de personnes ont bénéficié des conseils techniques et des aides financières de l'Agglo et de l'Anah.

Plusieurs évolutions réglementaires ont jalonné le fonctionnement de l'Opah venant soutenir ou contrarier le dispositif local mis en place : l'Opah soutenue lorsque l'État a développé une communication forte et des aides en faveur de la réhabilitation thermique dans le cadre du programme habiter mieux ; contrariée, en revanche, lorsque les aides aux propriétaires bailleurs ont fortement chuté, ce qui a limité les projets de conventionnement de logements privés.

Ainsi, par l'intermédiaire de l'Opah, 514 propriétaires occupants ont bénéficié de subvention pour réaliser des travaux dans leurs logements, dont la moitié ont des revenus très modestes (équivalents au SMIC). Les subventions attribuées, à hauteur de

2,958 M€ (par l'État, l'Anah et l'Agglo) ont généré plus de 6,4 M€ de travaux auprès des entreprises locales. Les thématiques traitées sont, en majorité, l'adaptation (207 logements), la performance énergétique (138 logements) et enfin, la résorption de dégradations diverses.

Les résultats en matière de création de logements conventionnés, plus restreints, ont toutefois permis la mise sur le marché de 30 logements à loyers encadrés sur la durée de l'Opah. Ils ont généré 567 123 € de travaux et mobilisé 166 628 € de subventions globales.



Enfin, une copropriété a été accompagnée pour réaliser des travaux de sortie de péril imminent.

L'accroissement des demandes associé à la réduction des crédits Anah en fin d'année 2014 a nécessité la définition de priorités de la part de l'Agglomération pour retenir l'accompagnement financier des dossiers les plus urgents des demandeurs les plus modestes. Aussi, le report de nombreux dossiers a fortement gagé la réalisation de l'année 2015 et conduit l'Agglomération à bâtir un règlement d'intervention renouvelé.

Toutefois, l'expérience de l'Opah a nourri les travaux d'élaboration du PLH 3 en intégrant la connaissance des besoins et des problématiques pour initier de nouveaux dispositifs d'accompagnement, en cours de définition. Trois actions du nouveau PLH (10 à 12) sont destinées à répondre aux besoins d'amélioration de l'habitat privé.



LES AIDES À LA PIERRE

L'année 2014 a permis de réaliser une évaluation du dispositif de délégation des aides à la pierre pour préparer la nouvelle convention de 6 années à partir de 2016. Cette évaluation, copilotée et cofinancée avec l'État, dans le cadre d'un groupement de commandes, a été effectuée par le bureau d'études Sémaphores, de décembre 2013 à avril 2014, accompagnée des instances de suivi technique et politique.

L'évaluation a permis de mettre en exergue les éléments suivants :

- > la consolidation de la production de logements sociaux au-delà des objectifs déterminés dans le PLH 2
- > une amélioration qualitative des logements sociaux publics et privés produits (diversité de loyers, performance énergétique et répartition géographique), pourtant entravée par les évolutions importantes d'éligibilité et des conditions financières imposées par l'État central
- > la légitimité affirmée de la communauté d'agglomération aux côtés des communes sur la conduite d'une politique de l'habitat communautaire
- > une efficacité de l'instruction complémentaire entre l'État et les services de la communauté d'agglomération

•> une incertitude et une modification récurrente sur les crédits délégués de l'État qui contraignent les démarches prospectives de la communauté d'agglomération auprès des opérateurs (propriétaires privés et bailleurs sociaux)

En conclusion, même si l'évaluation a fait apparaître des résultats parfois contrastés liés aux évolutions successives des règles nationales, l'exercice de la délégation a constitué pour la communauté d'agglomération un outil efficace pour mettre en œuvre deux des objectifs de son PLH, que constituent le développement de l'offre de logements sociaux sur son territoire et l'amélioration du parc privé.

Aussi, la poursuite de la délégation des aides à la pierre s'impose, afin de conforter le partenariat avec l'État et les communes pour répondre aux besoins des habitants.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)

Le CUCS 2007/2014 est le cadre d'intervention des communes, bailleurs, associations, AggLO et État dans les quartiers prioritaires.

Copiloté par l'AggLO et l'État, il permet d'intervenir sur cinq communes et neuf quartiers : Orléans (La Source, Argonne et Blossières), Fleury-les-Aubrais (Grande Salle et Ormes du Mail / Andrillons), Saint-Jean-de-la-Ruelle (Salmoneries et Chaises), Saint-



Jean-de-Braye (Pont Bordeau et Hauts de Saint-Loup) et Saint-Jean-le-Blanc (Rosette).

Les champs d'intervention sont l'insertion par l'emploi, le renouvellement urbain et la gestion urbaine de proximité, la santé, l'accompagnement de la réussite éducative et la prévention.

La programmation annuelle a permis de financer 45 projets auprès d'une quarantaine d'associations qui ont concerné plus de 4 300 personnes pour des financements mobilisés par les différents partenaires à hauteur de 2 millions d'€.

En matière de renouvellement urbain et d'habitat, l'année 2014 a été marquée par le lancement d'une consultation pour l'étude économique et urbaine sur les chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle, le soutien à la reconstruction de l'offre démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain : 44 logements financés en 2014 et la poursuite du programme d'aménagement du clos des Épicéas.



Plus globalement, l'année 2014 marque la fin du C.U.C.S. et le lancement de la démarche de Contrat de Ville avec la définition de la nouvelle géographie prioritaire, 10 quartiers identifiés sur l'agglomération orléanaise et l'élaboration d'un diagnostic partagé qui s'est poursuivi en 2015.

LES GENS DU VOYAGE

Avec 266 places de caravanes, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire offre la capacité d'accueillir 133 familles sur ses cinq aires d'accueil situées à : Orléans La Source (120 places), Chécy (26 places), Ingré/La Chapelle-Saint-Mesmin (40 places), Fleury-les-Aubrais (40 places) et Saran (40 places).

Les taux d'occupation des aires d'accueil en 2014 confirment la stabilisation de l'occupation (Orléans-La Source 90 %, Chécy 54 %, Fleury-les-Aubrais 55 %, Ingré/La Chapelle-Saint-Mesmin 25 %) et une nette augmentation des taux s'agissant de l'occupation de l'aire de Saran (75 %).



La communauté d'agglomération a confié à l'Association départementale « action pour les gens du voyage » l'animation socioculturelle des aires d'accueil, des missions d'accompagnement professionnel des familles et l'organisation des événements dans l'objectif du rapprochement des sédentaires et les gens du voyage.

En matière de sédentarisation, l'année 2014 a vu le projet de construction des 5 habitats adaptés par la SA HLM France Loire se concrétiser en lisière de l'aire d'accueil de La Source. Cette opération répond à la volonté de l'AggLO de mettre en œuvre les préconisations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012-2018 qui retient 40 habitats adaptés sur la période. Avec cette opération de 5 logements, livrée au 1^{er} semestre 2015, ce sont 17 solutions d'habitat adapté qui sont aujourd'hui proposées sur l'agglomération.

COMPÉTENCES ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL POUR OBJECTIFS

EN 2014, LA FONCTION
RESSOURCES HUMAINES
A POURSUIVI SA MISSION
D'ACCOMPAGNEMENT
AUPRÈS DES DIRECTIONS
ET A PU CONTRIBUER
AU DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES
INTERNES.

Année de fin de mandat et construction d'un nouveau projet, la politique d'emploi s'est concentrée sur les agents en poste. En effet, en 2014, la politique de parcours professionnels initiée depuis plusieurs mois s'est fortement développée. Il s'est agi de procéder au développement des compétences des agents afin de favoriser les mobilités internes, leurs évolutions professionnelles et le maintien dans l'emploi.



La politique de l'emploi s'est aussi concrétisée par l'accueil d'apprentis au sein des directions.

La politique de formation, axe fort de la fonction ressources humaines, a pour objectif de développer les compétences internes en cohérence avec les projets à réaliser. Le plan de formation n°4bis 2013-2014 a défini comme prioritaires les formations relatives :

- > à la mise en œuvre des compétences communautaires et des projets de développement
- > à l'exercice des missions des directions, l'évolution de leur organisation et la conduite de leurs plans d'actions
- > au perfectionnement des agents et au droit individuel à la formation, à

l'adaptation à l'emploi, à l'évolution de carrière, au développement des connaissances professionnelles et aux projets de mobilité.

Par ailleurs, au titre de la politique de ressources humaines, l'AggLO a poursuivi sa participation à l'action sociale des agents.

En matière de prévention et de sécurité, la démarche d'évaluation des risques professionnels, initiée avec la rédaction du document unique en 2008, fait l'objet d'une actualisation annuelle conformément à la réglementation. Par ailleurs :

- > les formations consacrées à l'hygiène et à la sécurité demeurent un objectif prioritaire, avec un budget significatif (habilitations électriques, formations SST, gestes et postures, signalisation des chantiers mobiles, harnais de sécurité, pratique du vélo en milieu urbain, CACES, FIMO)
- > des modes opératoires liés à la sécurité ont été élaborés et diffusés
- > un bilan et une évaluation du dispositif des



OBJECTIFS

- > DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES AGENTS POUR FAVORISER LES MOBILITÉS INTERNES ET LES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES
- > POURSUIVRE LES FORMATIONS DÉDIÉES À LA PRÉVENTION ET À LA SÉCURITÉ
- > ENTRETENIR LE DIALOGUE SOCIAL
- > ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE

agents chargés de la mise en œuvre ont été réalisés

- > le CHSCT a poursuivi ses travaux
- > les déménagements et les aménagements de locaux ont été accompagnés de conseils, notamment en matière d'ergonomie
- > la démarche de prévention des risques psychosociaux s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan d'actions et l'élaboration d'une procédure de gestion des situations de harcèlements ainsi que l'élaboration d'un protocole de lutte contre les incivilités

Cette démarche est prioritaire dans le cadre de la politique globale des risques professionnels. Dans ce contexte ont été organisées, en 2014, des formations à la prévention des risques psychosociaux pour les cadres et un plan de prévention des addictions a été mis en place. Des séances de sensibilisation ont été réalisées sur les différents sites de l'AggLO.

2014 fut une année dense en matière de dialogue social. En effet, une charte a été adoptée en novembre, qui précise les modes de fonctionnement entre la collectivité et les représentants du personnel, et le processus de dialogue social.

Le 4 décembre ont été organisées les élections professionnelles. Les agents ont élu leurs représentants au sein des instances représentatives. Il convient également de souligner que le pilotage de la masse salariale reste une priorité. Les budgets du personnel sont maîtrisés.

La direction des Ressources humaines a participé au renouvellement des instances. En effet, la nouvelle assemblée composée de 95 élus a été installée en avril. Dans ce contexte, la direction a contribué à la rédaction du nouveau guide des élus. Le plan de formation des élus et leur régime indemnitaire ont été soumis au vote de l'assemblée communautaire dès l'installation du conseil.



REPÈRES



537
postes ouverts
au tableau des effectifs



2 311
jours de formation



46
recrutements effectués
en 2014

FOCUS

2014 est l'année de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance. En effet, dès l'été, ont été constitués une direction générale des services commune, un cabinet commun et une direction de la communication commune avec la ville d'Orléans. Un cabinet a accompagné les directions dans ce processus.

La Mission Proximité regroupe 4 services de l'Agglo : accueil de l'Espace Saint-Marc, crématorium, documentation / archives et QualiProx.

En 2014, les hôtes d'accueil du siège de l'Agglo ont accueilli plus de 7 000 visiteurs et traité plus de 21 000 appels téléphoniques, avec toujours la même volonté de proposer un service de qualité.

Ce leitmotiv se retrouve au quotidien dans les missions effectuées par les agents du crématorium qui, sur la même période, ont accueilli pas moins de 1 400 familles dans la structure.

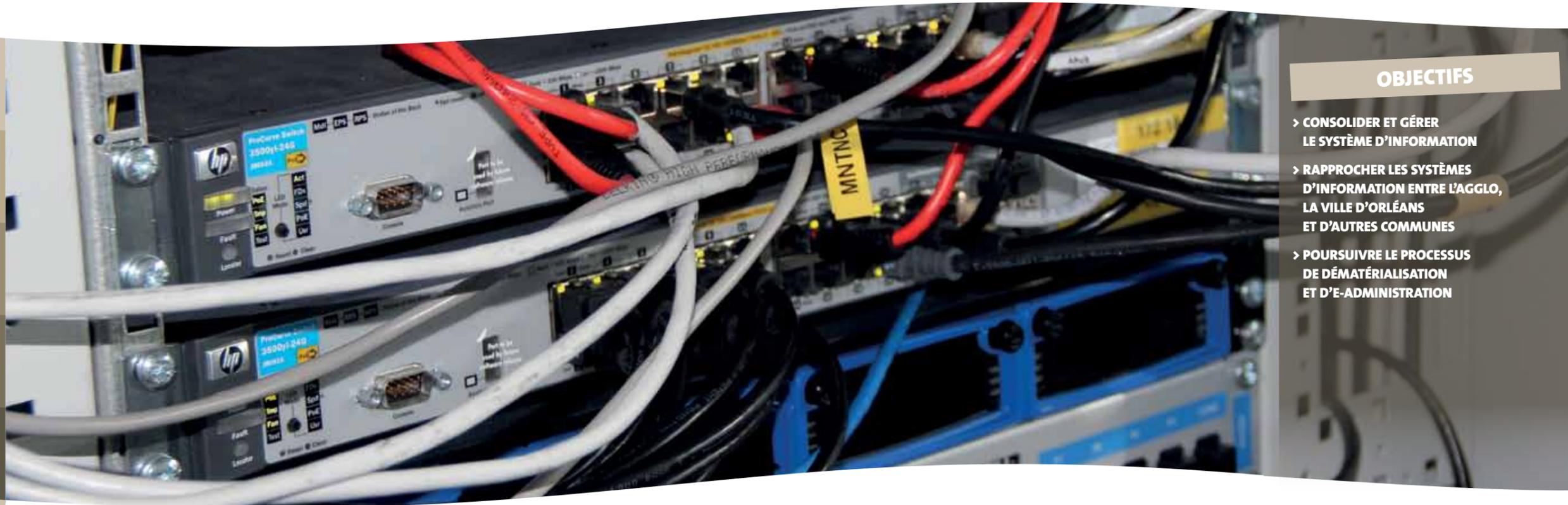
La proximité également au centre du service documentation / archives. Un travail de redéfinition et de réactualisation de l'offre proposée aux agents de la collectivité a, en effet, permis une meilleure adaptation aux besoins et ainsi une optimisation de la plus-value apportée par l'entité.

Enfin, QualiProx, la brigade de signalement des anomalies présentes sur l'espace public, a constaté pas moins de 373 anomalies communautaires et 540 anomalies communales sur 2014, développant en parallèle son champ d'activité au travers d'interventions concrètes sur le terrain pour toujours plus de réactivité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur cette année, un long travail de paramétrage de gestion du temps et des activités a été réalisé. L'outil Incovar a été acquis en commun avec la ville d'Orléans dans le cadre d'un bien partagé.

Il s'agit, en premier lieu, d'assurer la gestion des pointages et des absences des agents. Dans un second temps, il sera déployé pour mesurer les activités et les temps passés sur différentes missions.



OBJECTIFS

- > CONSOLIDER ET GÉRER LE SYSTÈME D'INFORMATION
- > RAPPROCHER LES SYSTÈMES D'INFORMATION ENTRE L'AGGLO, LA VILLE D'ORLÉANS ET D'AUTRES COMMUNES
- > POURSUIVRE LE PROCESSUS DE DÉMATÉRIALISATION ET D'E-ADMINISTRATION

LE SOUTIEN LOGISTIQUE POUR UNE COLLECTIVITÉ PERFORMANTE

LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU PATRIMOINE DURABLE EST GESTIONNAIRE DES BESOINS TRANSVERSAUX DE L'ENSEMBLE DES DIRECTIONS DE L'AGGLO. ELLE PREND DONC EN CHARGE DES DOMAINES AUSSI VARIÉS QUE LA GESTION DES LOCAUX, LES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. EN ORGANISANT LES MOYENS MIS À DISPOSITION DES DIRECTIONS, ELLE EST LE SOUTIEN LOGISTIQUE NÉCESSAIRE À LA BONNE RÉALISATION DES MISSIONS DE TOUS.

CONSOLIDER LE SYSTÈME D'INFORMATION

Le pilotage et l'optimisation du système d'information (SI) sont permanents, ceci afin de fournir un taux de disponibilité maximum de l'infrastructure au bénéfice des agents utilisateurs et donc du service public. Les évolutions des systèmes d'exploitation et les mises à jour de nouvelles versions garantissent la robustesse du SI dans la perspective de l'ouverture de la plateforme aux communes.

Le renouvellement programmé des postes de travail et des serveurs, la migration en Windows 7 restent maintenus et la direction a poursuivi la mise en œuvre de projets techniques concourants à la consolidation du système d'information, tels que le remplacement du pare-feu, l'évolution de l'annuaire d'entreprise et la virtualisation d'applications.

La sécurité de l'information qui s'est traduite par la mise en œuvre d'une politique de sécurité de l'information a été poursuivie avec des séances de sensibilisation auprès des agents afin de conforter les notions de « culture de sécurité ».

DÉVELOPPER LES SYNERGIES AVEC LES COMMUNES

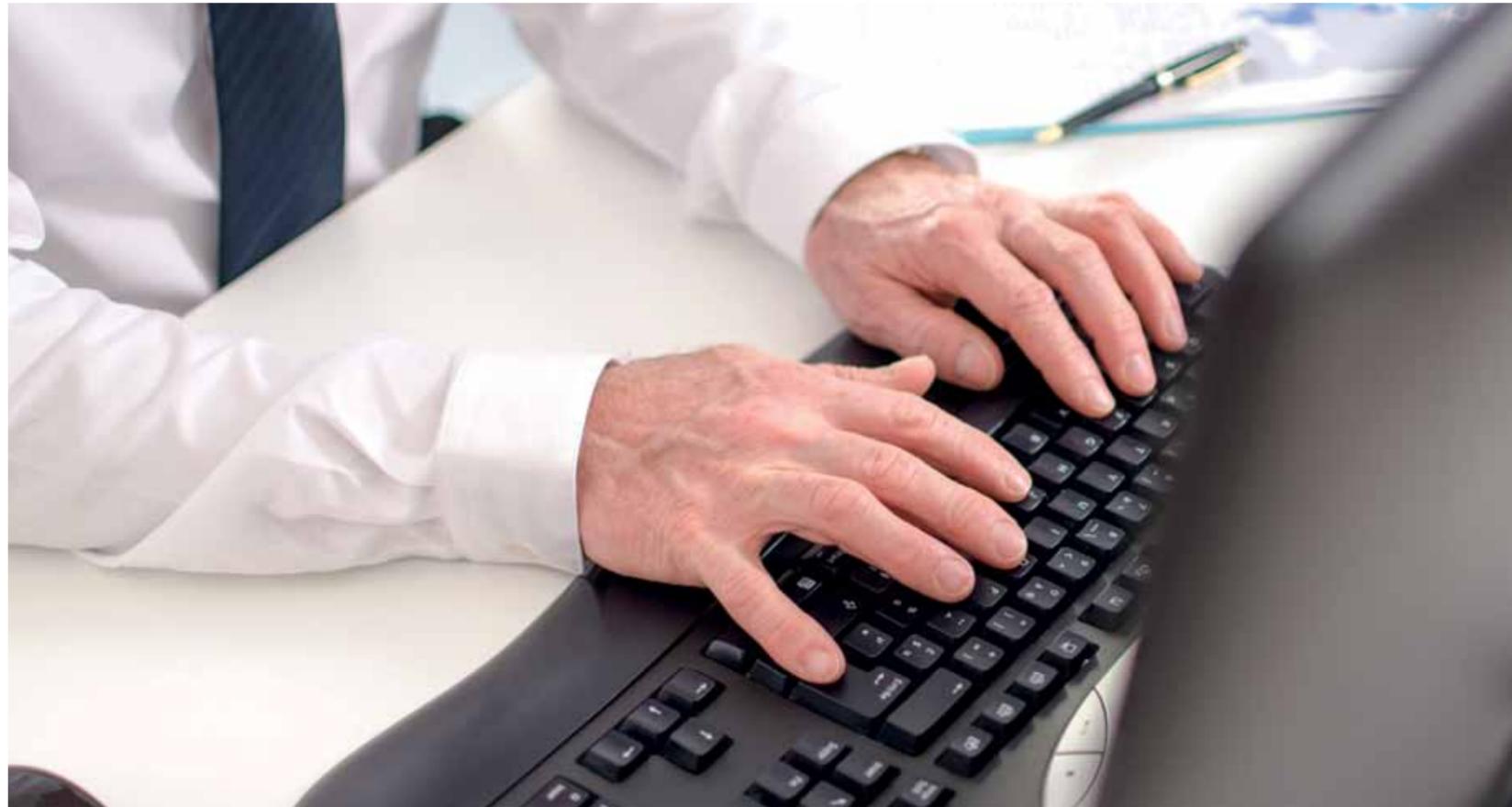
Le rapprochement des systèmes d'information entre l'Agglo et la ville d'Orléans est étendu dorénavant aux communes qui souhaitent partager leurs données. Ainsi, les communes d'Olivet et de Fleury-les-Aubrais ont été raccordées au réseau informatique de la communauté d'agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de logiciels métiers. Cela préfigure la mise en œuvre de la future plateforme des biens partagés. Par ailleurs, des études ont été réalisées pour valider les possibilités de raccordement des communes dans le cadre de la mise en œuvre du réseau informatique communautaire.

Les groupements de commandes sont restés soutenus et 2014 a été l'occasion de poursuivre la démarche avec les communes avec, notamment, l'exécution du marché de location et maintenance d'appareils multifonctions, du marché de fourniture des services de télécommunications, des déclarations de travaux (DT-DICT) et de l'entretien ménager. D'autres partenariats ont été développés avec le conseil général du Loiret concernant l'entretien ménager des locaux et l'ouverture du marché gaz par l'intermédiaire de la centrale d'achats Approlys.

POURSUIVRE LES PROCESSUS DE DÉMATÉRIALISATION ET D'E-ADMINISTRATION

La dématérialisation est un processus largement engagé par la collectivité. Concernant la gestion financière, la dématérialisation des factures et des bons de commande est généralisée à l'ensemble des services. La dématérialisation de la chaîne comptable (incluant les pièces jointes : factures, bulletins de paie, marchés, etc.) sur la base du nouveau protocole d'échange avec la trésorerie (PES V2) est effective. La dématérialisation complète du flux documentaire est dorénavant possible avec l'utilisation du parapheur électronique. Cet outil est déployé à l'ensemble des agents de la collectivité et des élus concernés avec des signatures basées sur des certificats électroniques.

La mise en œuvre d'une gestion électronique de documents a été initiée avec le lancement d'une étude d'impact.



AMÉNAGER ET ADAPTER L'ESPACE DE TRAVAIL

L'AggLO évolue continuellement dans un souci d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de l'administration. La direction a la capacité de fournir des installations clés en main en termes d'aménagement, d'organisation des déménagements et de communication (réseau informatique et téléphonie). Elle intervient également en accompagnement sur d'autres projets majeurs de la collectivité.

En 2014, les travaux d'aménagement ont concerné la direction de l'Assainissement afin d'installer tous les agents sur le nouveau site technique de La Chapelle-Saint-Mesmin ainsi que la direction de la Gestion des déchets avec l'extension des locaux administratifs rue Hatton. La réhabilitation du centre-bus a permis l'installation des équipes de la police des transports et du dispositif Qualiprox. La direction de la Communication mutualisée s'est installée dans les locaux de l'hôtel de ville, place de l'Étape.

GÉRER LE QUOTIDIEN

Concernant l'activité gestion interne, les prestations de proximité ont été récurrentes (tournées courrier et communes, gestion du parc automobiles, prestation alimentaire...) avec des sollicitations plus importantes pour l'intendance du premier conseil d'AggLO de la mandature et les séminaires du projet d'agglomération. La vente des équipements obsolètes se fait dorénavant par un site de vente aux enchères favorisant ainsi le réemploi et la participation à l'économie circulaire.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Économie circulaire par la vente des biens par l'intermédiaire d'un site de vente aux enchères
- Éclairage LED dans les circulations verticales du bâtiment de l'Espace Saint-Marc
- Détecteurs de présence dans les bureaux couplés aux éclairages
- Service Auto Tao pour les directions en complément de la réservation du parc auto



REPÈRES



LES ASSEMBLÉES ET MARCHÉS EN 2014

LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Suite aux élections municipales de mars 2014, les conseillers communautaires au nombre de 95 ont été élus pour le mandat 2014-2020, au suffrage universel direct en même temps que l'élection des conseillers municipaux, sur la base d'une répartition des sièges arrêtée par arrêté préfectoral du 17 octobre 2013.

Ainsi les nouvelles instances sont composées comme suit au 31 décembre 2014 :

COMMUNES	Nb	Conseillers communautaires	Conseillers communautaires
BOIGNY-SUR-BIONNE	2	M. BERNIER Jean-Michel	Mme CROSNIER Marie-Odile
BOU	1	Mme WOJCIK Nicole	M. BUREL Christophe (suppléant)
CHANTEAU	2	M. VIÉ Jannick	Mme DUPRÉ Nadine
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	3	M. BONNEAU Nicolas Mme BARTHE-CHENEAU Valérie	M. BOUTIGNY Christian
CHÉCY	3	M. VALLIES Jean-Vincent Mme BAULINET Virginie	M. RABILLARD Rémy
COMBLEUX	1	Mme MASSON Marie-Claire	M. SIMON Denis (suppléant)
FLEURY-LES-AUBRAIS	6	Mme LINGUET Marie-Agnès M. BARNOUX Jean-Pierre Mme LOISEAU Sophie	M. DESORMEAU Philippe Mme LEPROUX-VAUZELLE Fabienne Mme CANETTE Carole
INGRÉ	3	M. DUMAS Christian Mme MAIGNAN Catherine	M. GOUGEON Philippe
MARDIÉ	2	M. THOMAS Christian	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine
MARIGNY-LES-USAGES	2	M. ARCHENAUŁ Éric	Mme GRIVÉ Claude
OLIVET	6	M. SAURY Hugues Mme PALANT Sophie	M. SCHLESINGER Matthieu Mme D'ILLIERS Fabienne M. BELOUET Philippe
ORLÉANS	34	M. GROUARD Serge Mme KERRIEN Nathalie M. CARRÉ Olivier Mme ODUNLAMI Béatrice M. LEMAIGNEN Charles-Éric Mme SAUVEGRAIN Muriel M. MONTILLOT Florent Mme ARSAC Martine M. LAGARDE François M. RENAULT Thomas	M. HOSRI Martine M. MARTIN Michel Mme GRIVOT Martine M. SANKHON Soufiane Mme CARRÉ Florence M. GEFFROY Olivier Mme LECLERC Alexandrine M. BAILLON Yann Mme DESCHAMPS Chantal M. GABELLE Jean-Pierre Mme ANTON Stéphanie M. LELOUP Philippe Mme CHERADAME Muriel M. FOUSSIER François M. PEZET Philippe Mme BARRUEL Béatrice
ORMES	2	M. TOUCHARD Alain	Mme GENET Jeanne
SAINT-CYR-EN-VAL	2	M. BRAUX Christian	Mme SOREAU Evelyne
SAINT-DENIS-EN-VAL	3	M. MARTINET Jacques Mme LUBET Marie-Philippe	M. RICHARD Jérôme
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	2	M. PINAULT Patrick	Mme FRANÇOIS Valérie
SAINT-JEAN-DE-BRAYE	5	M. THIBERGE David M. MALINVERNO Bruno	Mme MARTIN-CHABBERT Colette Mme JALLET Brigitte M. DELPORTE Michel
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	5	M. CHAILLOU Christophe Mme DESNOUES Véronique	M. VILLARET Marceau Mme CHARTON Annie M. LAVAL Pascal
SAINT-JEAN-LE-BLANC	3	M. BOIS Christian Mme CHEVRIER Murielle	Mme GRIVOTET Françoise
SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN	2	M. COUSIN Thierry	Mme MORIO Chantal
SARAN	4	Mme HAUTIN Maryvonne M. FROMENTIN Christian	Mme DUBOIS Sylvie M. LHOMME Laurent
SEMOY	2	M. BAUDE Laurent	Mme LIPIRA Pascale

BUREAU DE L'AGGLO

Élu lors de la séance d'installation du conseil de communauté, le bureau est composé du président, de 15 vice-présidents et de 13 autres membres.

PRÉSIDENT & VICE-PRÉSIDENTS

Président : Charles-Éric LEMAIGNEN, adjoint au maire d'Orléans pour la Nouvelle Gouvernance Ville-Agglo

1^{er} vice-président - Grands projets économiques, grandes entreprises, numérique et innovation : Olivier CARRÉ, 1^{er} maire-adjoint d'Orléans

2^e vice-président - Habitat, politique de la ville, projet Dessaux, centre funéraire des Ifs et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Fleury-les-Aubrais : Marie-Agnès LINGUET, maire de Fleury-les-Aubrais

3^e vice-président - Planification, aménagement urbain, politique foncière, action foncière et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Olivet : Hugues SAURY, maire d'Olivet

4^e vice-président - Aménagement économique et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Denis-en-Val : Jacques MARTINET, maire de Saint-Denis-en-Val

5^e vice-président - Finances, moyens généraux et assurances : Michel MARTIN, maire-adjoint d'Orléans

6^e vice-président - Agriculture péri-urbaine et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Jean-le-Blanc : Christian BOIS, maire de Saint-Jean-le-Blanc

7^e vice-président - Gestion des déchets et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : Thierry COUSIN, maire de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

8^e vice-président - Emploi : Philippe LELOUP, adjoint au maire d'Orléans

9^e vice-président - Infrastructures, coordination des travaux sur l'espace public, des zones d'activités du secteur Nord-Ouest, politique cyclable et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Ormes : Alain TOUCHARD, maire d'Ormes

10^e vice-président - Ressources humaines : Muriel SAUVEGRAIN, maire-adjoint d'Orléans

11^e vice-président - Développement durable, qualité de l'eau, qualité de l'air, lutte contre les nuisances sonores, risques, zones d'activités Sud et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville Saint-Cyr-en-Val : Christian BRAUX, maire de Saint-Cyr-en-Val

12^e vice-président - Mobilité : François LAGARDE, adjoint au maire d'Orléans

13^e vice-président - Assainissement et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Mardié : Christian THOMAS, maire de Mardié

14^e vice-président - Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, zones d'activités Nord-Est et mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Marigny-les-Usages : Éric ARCHENAUŁ, maire de Marigny-les-Usages

15^e vice-président - Enseignement supérieur, recherche et transferts de technologie : Béatrice BARRUEL, conseillère municipale d'Orléans

MEMBRES DU BUREAU

1^{er} membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Orléans : Serge GROUARD, maire d'Orléans

2^e membre du bureau délégué aux marchés publics, au CFA et à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : Patrick PINAULT, maire de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

3^e membre du bureau délégué à la politique cyclable et à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Boigny-sur-Bionne : Jean-Michel BERNIER, conseiller municipal de Boigny-sur-Bionne

4^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Jean-de-Braye : Bruno MALINVERNO, adjoint au maire de Saint-Jean-de-Braye

5^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saint-Jean de la Ruelle : Christophe CHAILLOU, maire de Saint-Jean de la Ruelle

6^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Saran : Maryvonne HAUTIN, maire de Saran

7^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de La Chapelle-Saint-Mesmin : Nicolas BONNEAU, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin

8^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Chécy : Jean-Vincent VALLIÈS, maire de Chécy

9^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville d'Ingré : Christian DUMAS, maire d'Ingré

10^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Semoy : Laurent BAUDE, maire de Semoy

11^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Chanteau : Jannick VIÉ, maire de Chanteau

12^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Bou : Nicole WOJCIK, maire de Bou

13^e membre du bureau délégué à la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'Agglo en lien avec la ville de Combleux : Marie-Claire MASSON, premier adjoint au maire de Combleux

Le bureau s'est vu déléguer par le conseil de communauté un certain nombre d'attributions sur lesquelles il délibère.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Composée du président de l'Agglo, des 22 maires et des vice-présidents non maires, la Conférence des Maires a un rôle d'instruction des dossiers de la communauté d'agglomération liés à son fonctionnement, son organisation. Elle est notamment chargée de l'instruction des évolutions statutaires, de l'intérêt communautaire, de la conduite des politiques contractuelles avec l'État, la Région et le Département, et du pilotage du projet d'agglomération. C'est également une instance de concertation entre les communes. Elle se réunit chaque mois et autant que nécessaire.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Elles émettent des avis sur les projets soumis au conseil de communauté pour décision.

Les membres des commissions ont été désignés par le conseil de communauté et des membres des conseils municipaux non élus communautaires y participent à titre consultatif.

Chaque membre titulaire du conseil doit être membre d'au moins une commission thématique.

Leur composition est réglementée en fonction de la représentation des communes. Chaque commission est ainsi composée de cinq membres pour la commune d'Orléans, de deux représentants pour les communes qui comptent plus de 15 000 habitants (sauf Orléans) et d'un membre pour les autres communes.

Ces commissions ont ainsi été définies au conseil du 10 avril 2014 :

- 1 > Grands projets économiques - grandes entreprises innovation
- 2 > Enseignement supérieur - recherche - transferts de technologie
- 3 > Aménagement économique
- 4 > Emploi
- 5 > Villes et territoires durables
- 6 > Infrastructures
- 7 > Assainissement
- 8 > Mobilité
- 9 > Gestion des déchets
- 10 > Finances et moyens généraux
- 11 > Ressources humaines

LE PÔLE « ASSEMBLÉES » EN QUELQUES CHIFFRES

Le conseil de communauté s'est réuni 10 fois et le bureau 9 fois. La conférence des maires s'est réunie 10 fois.

Nombre d'heures de réunions : environ 27 heures de réunions de conseil, 2 heures de réunions de bureau et 14 heures de réunion de conférence des maires.

Nombre d'actes adoptés et télétransmis au contrôle de légalité : 1621.

- > Le bureau a voté 109 délibérations
- > Le conseil a voté 433 délibérations

- > Le président a pris 470 décisions
- > Le président a pris 86 arrêtés (hors arrêtés ressources humaines)
- > 523 avenants et conventions ont été notifiés

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est un maillon essentiel de la chaîne de réalisation des projets de la communauté d'agglomération.

Composée du président qui en est le président de droit mais qui a délégué la présidence à M. Patrick PINAULT pour le nouveau mandat, la commission comprend, en outre, cinq membres titulaires élus par le conseil de communauté et des membres suppléants appelés à remplacer les titulaires en cas d'empêchement de ceux-ci.

Son rôle et son fonctionnement sont régis par le code des marchés publics. Celle-ci attribue les marchés faisant l'objet d'une procédure formalisée et émet un avis sur la passation des avenants supérieurs à 5 %. Par ailleurs, la communauté d'agglomération a également choisi de soumettre à son avis l'attribution des marchés à procédure adaptée dont le montant estimé est supérieur à 90 000 € HT.

DÉMATÉRIALISATION ET MARCHÉS PUBLICS

Nombre de consultations mises en ligne •> 172

Nombre de téléchargements •> 4 436

Nombre d'offres dématérialisées •> 148

Nombre de visites sur le site AWS •> 22 249

LE PÔLE « MARCHÉS »

LA GESTION DES RÉUNIONS



24

réunions de
commission
d'appel d'offres

3

réunions
de jury

LA GESTION DES CONTRATS



45

marchés supérieurs
à 90 000 € HT notifiés et
41 marchés compris entre
20 000 et 90 000 € HT

12

groupements de
commandes

3

accords-cadres notifiés

soyez solidaires

Triez votre

verre



INFORMER POUR EXPLIQUER, COMMUNIQUER POUR RAYONNER

DANS LA CONTINUITÉ DE L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE ET EN COHÉRENCE AVEC LE NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE, LA COMMUNICATION DE L'AGGLO A ÉTÉ MARQUÉE EN 2014 PAR LA MUTUALISATION DES DIRECTIONS DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE L'AGGLO ET DE LA MAIRIE D'ORLÉANS.

Le rapprochement des directions de l'Information et de la Communication de l'Agglo et de la mairie d'Orléans, opéré en juin 2014, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle gouvernance qui constitue l'un des axes stratégiques du projet d'Agglo 2014/2020. L'objectif, en terme de communication, est évidemment de générer des économies d'échelle. Mais cette nouvelle organisation doit surtout viser la lisibilité et la diffusion d'une information publique claire et adaptée aux besoins de l'utilisateur. Si le rôle de notre communication publique est d'apporter de la cohérence et de la complémentarité dans la communication de nos deux collectivités, elle doit aussi expliquer les projets, faciliter les échanges et accompagner les enjeux du territoire, notamment en matière d'attractivité. Nécessairement intégrée tout en amont du projet, la communication constitue un levier d'explication et d'appropriation des projets essentiel.



MISE EN COHÉRENCE DES OUTILS

Après un état des lieux approfondi, à l'été 2014, des moyens de communication existants, des projets et des pratiques des deux structures, la mise en cohérence des outils digitaux et des publications a été initiée, avec un travail de rationalisation de contenu, de rapprochement des lignes éditoriales et des univers graphiques. Dès septembre, les Facebook de l'Agglo et de la mairie d'Orléans ont été mutualisés, avec une approche animation du territoire. À la fin de l'année 2014, le nombre de fans avait déjà été multiplié par 3.

Le digital constitue l'un des enjeux de communication principaux. C'est pourquoi la mutualisation des sites Internet de l'Agglo et d'Orléans, dans une logique de proximité et de rayonnement, a été initiée, avec une traduction sous la forme d'un portail unique à l'horizon de septembre 2015. Le développement des réseaux sociaux pour accompagner les projets et l'actualité de l'Agglo vient compléter ce dispositif pour permettre d'élargir les publics.

Dans le champ de la communication institutionnel, un travail a démarré autour de la parution de la Lettre d'information trimestrielle de l'Agglo, autour de son contenu, de sa parution et de sa diffusion.

OBJECTIFS

- > VALORISER LES COMPÉTENCES DE L'AGGLO ET METTRE EN AVANT LES RÉALISATIONS DANS LE CADRE DE SON PROJET
- > INFORMER SUR LES SERVICES POUR FACILITER LA VIE DES USAGERS
- > RACONTER L'HISTOIRE D'UN TERRITOIRE QUI VIT, ÉVOLUE, PALPITE ET SE CONSTRUIT AVEC SES HABITANTS

UNE CHARTE AUX COULEURS DU TERRITOIRE

Un travail de remise à plat de la charte graphique a été lancé également à l'automne 2014, avec la volonté de faire converger l'univers coloriel de l'Agglo avec celui de la marque de territoire Loire&Orléans, toujours dans une logique d'appartenance à cette entité géographique et de lisibilité. Dans la continuité des chartes graphiques précédentes de l'Agglo (2002 et 2008), l'univers graphique revisité décline une palette de couleurs par compétence pour asseoir la compréhension de l'action intercommunale.





BO
TEXTILE

**Soyez solidaires,
Recyclez vos affaires!**

Trouvez la borne la plus proche
de chez vous sur
www.lafibredutri.fr

Je dépose:

- Textile: Vêtements propres et secs, même usés
- Linge de maison: Linge propre et sec, même usé
- Chaussures: Chaussures liées par paires, même usées
- Maroquinerie
- Peluches

Je suis un t-shirt recyclable!

Je crée aussi des emplois!

Renseignements : www.agglo-orleans.fr
Info Qualité Déchets : 02 38 56 90 00



Le projet Interives s'est vu doté d'un univers graphique propre, décliné de l'univers institutionnel. Le Lab'O se verra, lui aussi, habillé d'un univers graphique propre pour permettre son positionnement et sa commercialisation, en cohérence avec la dynamique French Tech.

La stratégie de communication pour le mandat à venir s'appuie sur le projet d'AggLO avec, pour objectifs, de poursuivre l'explication auprès de nos publics des projets et des actions, en particulier ceux liés aux compétences exclusives, de fédérer les habitants autour de nos actions et de valoriser le territoire et ses enjeux.

Les relations avec la presse locale, la presse spécialisée et digitale viendront compléter la palette d'outils pour atteindre ses objectifs d'information et de notoriété.

TERRE DE RÉUSSITE

LOIRE&ORLÉANS
VOUS DONNEZ LE VIEUX

TERRE DE DÉTENTE

ICI, NOUS VOUS INVITONS À VOUS ÉPANOUIR

Réseau d'accompagnement, sur personnel, pépinières, hôtels d'entreprises... Les porteurs de projet qui souhaitent créer leur entreprise sur le territoire de Loire&Orléans trouvent ici un accompagnement efficace pour concrétiser leurs idées ! Ici, le territoire économique se mobilise pour soutenir les envies d'entreprendre. Rejoignez le territoire des possibles !

www.loire-et-orleans.fr

REPÈRES



128 000
lettres d'AggLO diffusées
chaque trimestre



380
visites



426 589
pages vues sur www.agglo-orleans.fr
(la meilleure fréquentation depuis
la création du site)



2 050
fans de la page Facebook Orléans & son AggLO



1 230
followers sur Twitter

RAPPORT FINANCIER

GRANDS ÉQUILIBRES ET CHIFFRES-CLÉS

Pour l'exercice 2014, les dépenses et recettes de l'Agglo sont gérées au travers de onze budgets : le budget principal (activités générales de l'Agglomération), le budget de l'assainissement, le budget transports et huit budgets annexes retraçant les activités de service public que la réglementation prévoit de comptabiliser isolément (ex. : Centre de formation d'apprentis, pépinières d'entreprises..., deux budgets de Zones d'Aménagement Concerté).

Au terme de l'exercice 2014, et pour l'ensemble des budgets de l'Agglo, les recettes réelles représentent 418,8 M€ et les dépenses réelles 367,0 M€.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (épargne disponible) est obtenue en retranchant des recettes réelles de fonctionnement, la totalité des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi que le montant de remboursement en capital des emprunts (dépense d'investissement).

Cumul 9 budgets	CA 2013	BP 2014	CA 2014	Evol
Recettes courantes de fonctionnement	335,72 M€	334,06 M€	332,72 M€	-0,9 %
- Dépenses courantes de gestion	257,36 M€	260,11 M€	255,01 M€	-0,9 %
Épargne de gestion	78,36 M€	73,95 M€	77,71 M€	-0,8 %
- Intérêts de la dette (CT+ LT + ICNE)	15,06 M€	16,01 M€	13,86 M€	-8,0 %
- Dépenses exceptionnelles	1,63 M€	0,57 M€	0,49 M€	-69,9 %
+ Produits exceptionnels	4,59 M€	1,84 M€	1,88 M€	-59,0 %
Épargne brute	66,27 M€	59,21 M€	65,24 M€	-1,5 %
- Remboursement de capital	41,13 M€	43,57 M€	42,30 M€	2,9 %
Épargne nette / autofinancement	25,14 M€	15,65 M€	22,94 M€	-8,8 %

Pour la première fois en 2014, l'Agglo a vu ses recettes de fonctionnement reculer (-0,9 %) en raison de la baisse des dotations de l'État (-1,5 M€ soit -16,9 %) et du tassement de la fiscalité locale à taux constant. Cette diminution, combinée à un recul des recettes exceptionnelles conduit à une contraction de l'épargne dégagée en 2014, malgré la gestion rigoureuse des dépenses de gestion (-0,9 % sur les dépenses courantes et -8 % sur les frais financiers).

Il convient de rappeler que le budget principal contribue à l'équilibre du budget Transports, budget qui regroupe l'ensemble des dépenses relatives au réseau de transport urbain et ne peut s'équilibrer par ses propres recettes. Pour 2014, la contribution du budget principal au financement du réseau de transport urbain s'établit à 27,5 M€, contre 28 M€ en 2013.

CHIFFRES ET RATIOS

En application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, la situation financière d'une collectivité est synthétisée par un ensemble de ratios figurant dans son compte administratif.

Les ratios publiés dans le compte administratif 2014 de l'Agglomération s'établissent ainsi :

Ratios	2014	2013
Dépenses réelles de fonctionnement ² / population	654,50 €	657,79 €
Produit des impositions directes / population	354,18 €	347,65 €
Recettes réelles de fonctionnement ² / population	760,67 €	776,08 €
Dépenses d'équipement brut ² / population	58,98 €	86,03 €
Encours de la dette ² / population	705,94 €	788,81 €
Dotations globales de fonctionnement ² / population	162,46 €	170,00 €
Dépenses de personnel ² / dépenses réelles de fonctionnement ²	8,55 %	8,47 %
Dépenses réelles de fonctionnement ² + remboursement annuel de la dette en capital ² / recettes réelles de fonctionnement ²	94,94 %	93,21 %
Dépenses d'équipement brut ² / recettes réelles de fonctionnement ²	7,75 %	11,09 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement ²	92,80 %	101,64 %
	Agglo	Moyenne des EPCI de même catégorie
Potentiel fiscal par habitant ¹	605,45 €*	450,55 €*

¹ Le potentiel fiscal mesure la richesse fiscale potentielle d'un territoire en appliquant aux bases fiscales de ce territoire le taux moyen national de chaque impôt (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation et taxes foncières)

² Budget principal uniquement

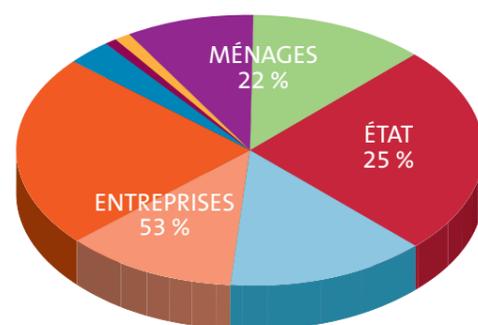
* Source : fiche DGF 2014

LES RESSOURCES 2014

	Recettes 2014 (en M€)	Recettes 2013 (en M€)	Evol 2014/2013
Dotations de compensation versées par l'État	61,4	62,0	-1,0 %
Cotisation foncière des entreprises	35,5	36,6	-3,0 %
Autres impôts économiques (CVAE, Tascom, Ifer)	30,2	29,9	1,2 %
Taxe d'habitation	28,9	28,5	1,3 %
Taxes foncières	5,2	5,0	3,9 %
Sous total fiscalité locale	161,2	162,0	-0,5 %
Versements transports	55,9	54,5	2,5 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	29,1	28,4	2,5 %
Sous total taxes locales	246,2	244,9	0,5 %
Reprise des résultats antérieurs	56,2	57,9	-3,0 %
Participations entre budgets	32,4	33,9	-4,5 %
<i>dont participation au budget transports</i>	<i>27,5</i>	<i>28</i>	<i>-1,8 %</i>
Redevance d'assainissement	24,4	25,6	-5,1 %
Emprunt	5,0	20,6	-75,7 %
Dotations (dont dotation globale de fonctionnement versée par l'État)	10,8	13,7	-21,3 %
Produit des services et du domaine (facturations aux usagers)	17,7	11,5	54,3 %
Opération de gestion (dette, inventaire, ...)	11,1	9,7	14,4 %
Subventions reçues (État, autres collectivités et institutions)	10,8	9,2	17,1 %
Autres recettes	2,3	5,9	-60,5 %
Cessions et recettes exceptionnelles	1,9	4,6	-59,1 %
Sous total autres recettes	172,6	192,7	-10,5 %
Total	418,8	437,6	-4,3 %

L'AGGLO EST FINANÇÉE À 59 % PAR LES IMPÔTS ET TAXES LOCALES

> RÉPARTITION DES IMPÔTS ET TAXES LOCALES : 246,2 M€



ENTREPRISES : 53 %

- Cotisation foncière des entreprises : **35,4 M€ (14 %)**
- Autres impôts économiques (CVAE, Tascom, Ifer) : **30,2 M€ (12 %)**
- Versement transports : **55,9 M€ (23 %)**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Entreprises : **8,1 M€ (3 %)**
- Taxes foncières - Entreprises : **1,8 M€ (1 %)**

ÉTAT : 25 %

- Dotations de l'État compensant des impôts supprimés : **61,4 M€ (25 %)**

MÉNAGES : 22 %

- Taxes foncières - Ménages : **3,3 M€ (1 %)**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Ménages : **20,9 M€ (9 %)**
- Taxe d'habitation : **28,8 M€ (12 %)**

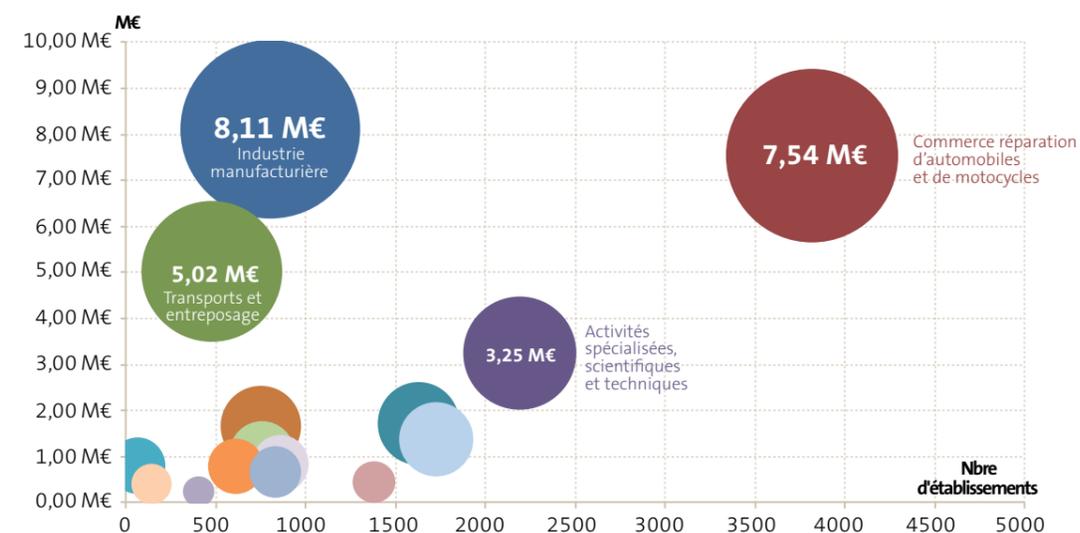
L'AGGLO REVERSE 50 % DE SES RECETTES DE FISCALITÉ LOCALE :

- l'Agglo reverse 80,3 M€ à ses communes membres au titre de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire
- l'Agglo contribue au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 0,650 M€ en 2014 contre 0,382 M€ en 2013.

Le fonds de péréquation, institué en 2012, vise à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres, considérées comme moins favorisées. Cette péréquation au sein du bloc communal se met en place progressivement : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 pour représenter à partir de 2016 et chaque année, un prélèvement de 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales nationales, ce qui conduit, toutes choses égales par ailleurs, à une multiplication par 6, à l'horizon 2016, des montants prélevés en 2012.

LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES

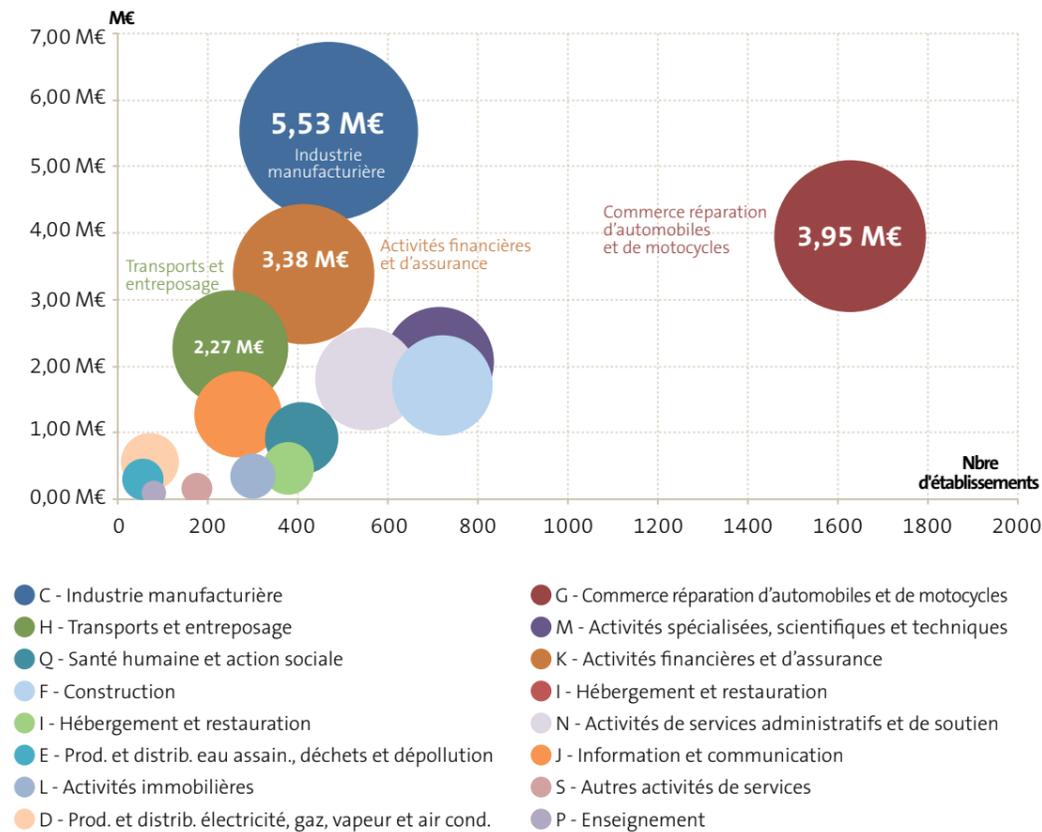
> PRODUIT DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) 2014 - RÉPARTITION ET CONCENTRATION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



- C - Industrie manufacturière
- H - Transports et entreposage
- Q - Santé humaine et action sociale
- F - Construction
- I - Hébergement et restauration
- E - Prod. et distrib. eau assain., déchets et dépollution
- L - Activités immobilières
- D - Prod. et distrib. électricité, gaz, vapeur et air cond.
- G - Commerce réparation d'automobiles et de motocycles
- M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- K - Activités financières et d'assurance
- I - Hébergement et restauration
- N - Activités de services administratifs et de soutien
- J - Information et communication
- S - Autres activités de services
- P - Enseignement

Sur le territoire de l'Agglo, en 2014, l'industrie représente une recette de CFE quasi équivalente au commerce pour un nombre d'établissements environ 5 fois inférieur.

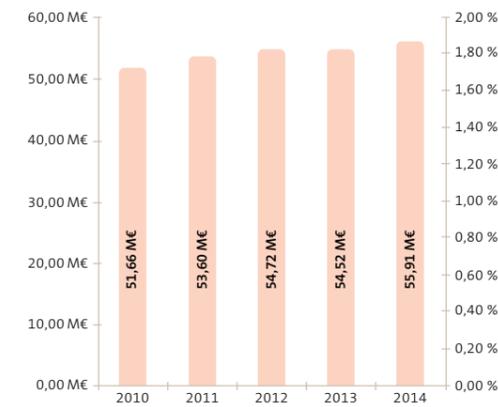
> PRODUIT DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE) 2014 - RÉPARTITION ET CONCENTRATION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



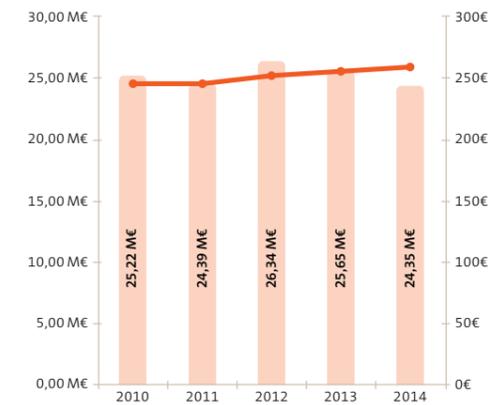
> LES AUTRES TAXES LOCALES



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est perçue sur les rôles d'imposition de taxe foncière et est assise sur la valeur locative foncière. Elle finance les charges de collecte et de traitement des déchets ménagers ou assimilés. Le produit perçu en 2014 s'élève à 29,12 M€ pour un taux de 8,73 %, inchangé depuis 2005 et inférieur au taux moyen des communautés d'agglomération comparables (9,38 %).



Le versement transport est payé par les employeurs (entreprises et administrations) de plus de 9 salariés. Cette taxe est affectée au financement des transports en commun (déplacements des salariés pour se rendre sur leur lieu de travail). En 2014, le produit du versement transport s'est élevé à 55,9 M€ (dont 1,5 M€ de recette exceptionnelle liée à une modification du rythme de reversement par les URSSAF), pour un taux de 1,80 % inchangé depuis 2008.



La redevance d'assainissement est destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des eaux usées. Payée par les particuliers et les entreprises, son montant est assis sur la consommation d'eau potable de chaque usager. En 2014, le tarif comprend une part variable de 1,82 € HT/m³ et une part fixe de 15,86 € HT par an. En 2014, le produit de la redevance d'assainissement s'établit à 24,35 M€, en léger recul.

LES DÉPENSES 2014

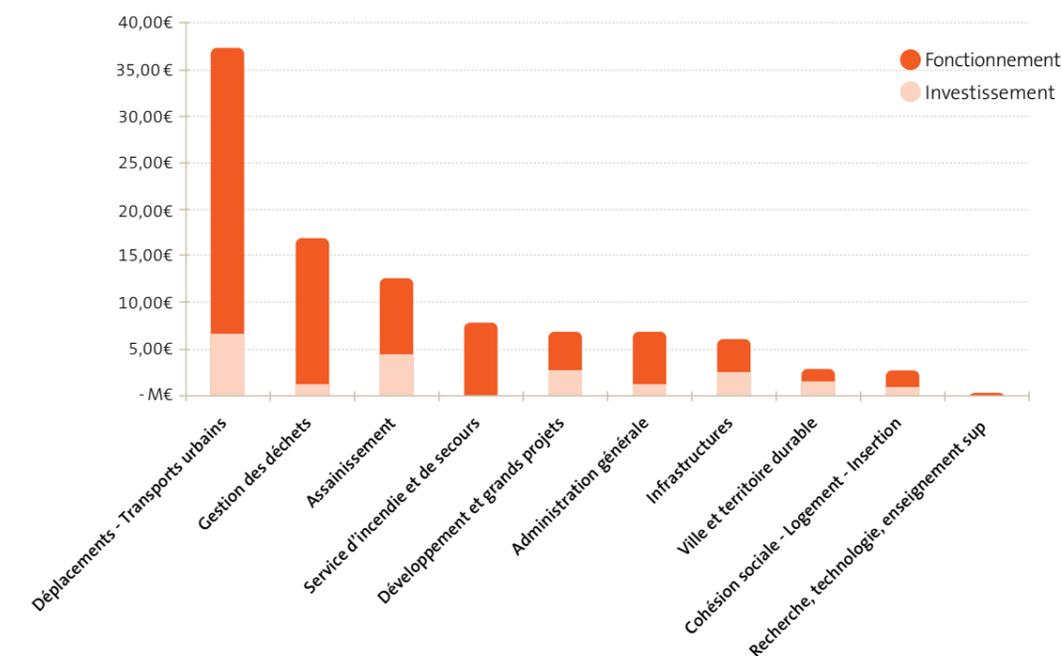
Les principaux projets d'équipement réalisés en 2014 concernent :

- le projet Gare-centre Bus et le système d'exploitation et d'information du réseau de transports urbains Tao
- les travaux d'accessibilité du réseau Tao
- les aménagements de parcs d'activités et le développement de services dans les parcs
- la restructuration de la pépinière d'entreprises de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- les travaux d'extension du Centre de formation d'apprentis
- les travaux de voirie, notamment : la liaison RD2020/A701, le boulevard Victor-Hugo à Olivet, la liaison RD2020/RD97 à Saran et les itinéraires cyclables
- les travaux de rénovation de la chambre à sable et les travaux sur les réseaux d'assainissement

> LES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2014 S'ÉTABLISSENT À 367,0 M€

Dépenses d'équipement	Dépenses 2014 (en M€)	Dépenses 2013 (en M€)	Evol 2014/2013
Déplacements - Transports urbains	12,3	18,3	-32,6 %
Assainissement	8,1	8,3	-2,3 %
Développement et grands projets économiques	4,9	5,1	-5,2 %
Infrastructures	4,7	9,3	-49,7 %
Ville et territoire durable	3,1	4,5	-31,7 %
Administration générale	0,7	0,7	-1,5 %
Gestion des déchets	2,1	2,3	-7,9 %
Cohésion sociale - Logement - Insertion	2,6	4,2	-37,8 %
Recherche, technologie, enseignement sup	0,0	2,1	
Sous total dépenses réelles d'équipement	38,4	54,8	-29,8 %
Déplacements - Transports urbains	56,4	59,7	-5,5 %
Gestion des déchets	29,1	28,3	2,5 %
Assainissement	15,1	16,7	-9,6 %
Service départemental d'incendie et de secours	14,3	14,3	0,0 %
Administration générale	10,1	9,5	6,6 %
Développement et grands projets économiques	7,6	5,7	33,4 %
Infrastructures	6,4	5,4	18,2 %
Cohésion sociale - Logement - Insertion	3,3	3,1	6,0 %
Ville et territoire durable	2,6	2,8	-6,3 %
Dégrèvements fiscalité (Tascom et auto entrepreneurs)	0,5		
Recherche, technologie, enseignement sup	0,2	1,1	-81,0 %
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	145,6	146,6	-0,7 %
Reversements aux communes	80,3	80,3	0,0 %
Remboursement de la dette en capital	46,4	41,0	13,1 %
Participations entre budgets	32,4	33,3	-2,7 %
<i>dont participation au budget transports</i>	27,5	28,0	-1,9 %
Frais financiers (long terme et court terme) Y/C ICNE et divers	13,9	15,0	-7,1 %
Opération de gestion (dette, inventaire, ...)	10,0	13,8	-27,7 %
Sous total autres dépenses	210,4	183,3	14,8 %
Total dépenses réelles	367,0	384,7	-4,6 %

> AVEC 100 €, L'AGGLO FINANCE :



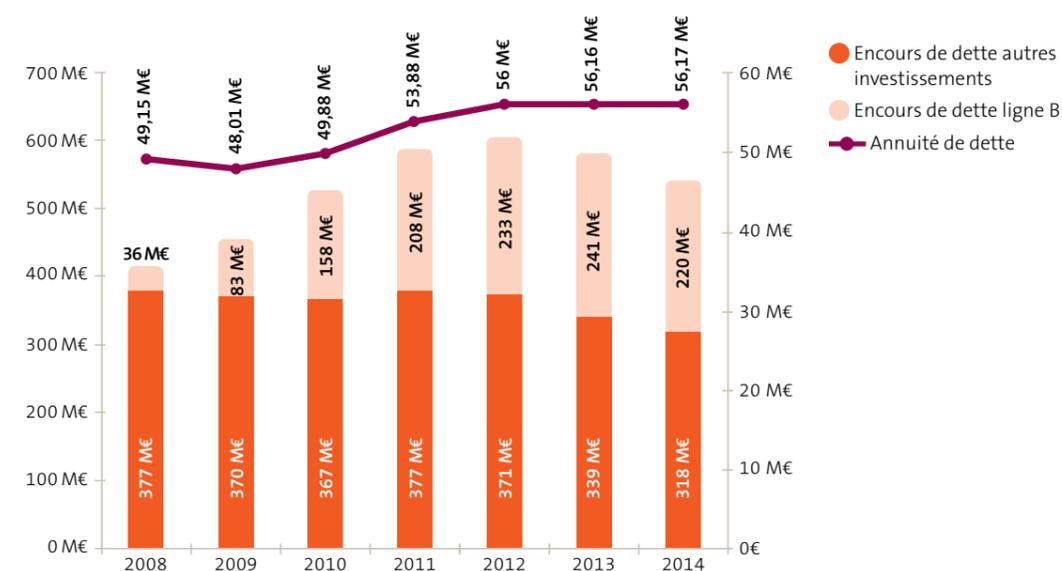
LA DETTE ET LA GESTION FINANCIÈRE

ENCOURS DE DETTE ET ANNUITÉ DE DETTE 2014

Conformément à la stratégie définie, l'entrée de l'Agglo en phase de désendettement est confirmée, avec une dette de 538 M€ à fin 2014 contre 580 M€ fin 2013 (soit -42 M€).

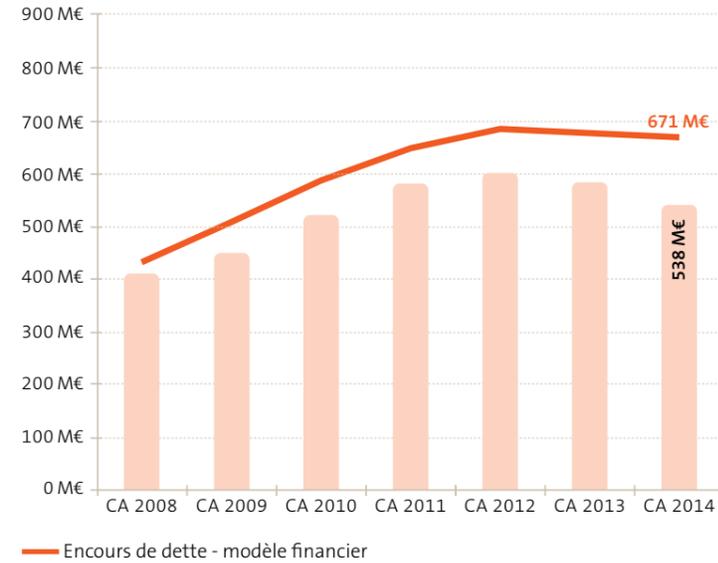
Les 38 M€ d'investissements, réalisés en 2014, ont été financés à 87 % par des recettes définitives (autofinancement, subventions et cessions) et à 13 % seulement par emprunt (5 M€). L'annuité de la dette est stable depuis 2012.

> ÉVOLUTION ENCOURS DE DETTE ET ANNUITÉ DE DETTE



Au 31/12/2014, l'encours global de dette s'établit à 538 M€, contre 580 M€ en 2013.

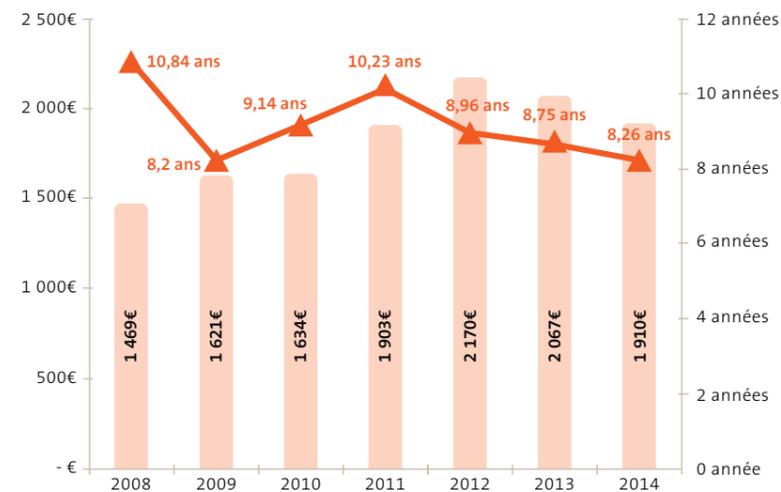
Fin 2014, le projet d'agglomération 2008-2014 est entièrement réalisé (760 M€ réalisés pour 711 M€ prévus). L'endettement de l'Agglo fin 2014 (538 M€) est inférieur à celui anticipé dans le modèle financier (671 M€).



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT ET DETTE PAR HABITANT

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

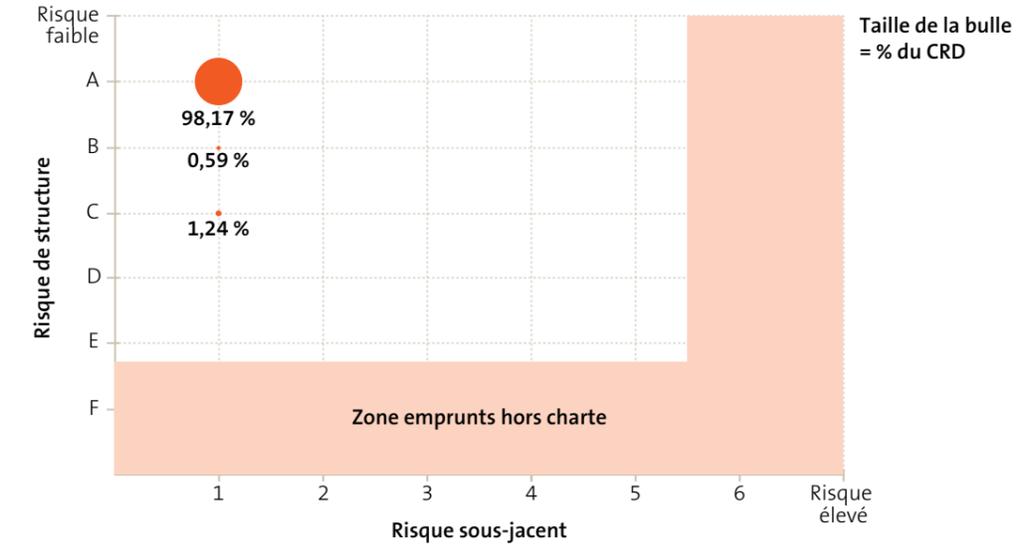
En 2014, la capacité de désendettement est inférieure à 10 années, signe d'une situation financière saine et maîtrisée.



● Dette en € par habitant
▲ Capacité de désendettement

GESTION DE LA DETTE

En 2014, le taux moyen payé sur l'exercice s'établit à **1,60 %** avec un encours réparti entre **taux fixe (46 %) et taux variable (54 %)**. Dans le cadre de la charte de bonne conduite négociée par l'État avec les établissements, la charte GISLER classe les prêts des collectivités selon leur niveau de risque. Au 31/12/2014, **98,17 %** de l'encours de dette de l'Agglo est classé en **1A**, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.



Pour la gestion de sa dette, l'Agglo est accompagnée par un cabinet spécialisé qui :

- assiste l'Agglo dans l'évaluation de toutes les propositions bancaires reçues lors des consultations lancées pour des emprunts nouveaux ou des opérations de gestion de la dette
- assure la veille sur les marchés financiers et accompagne la collectivité pour la réalisation d'arbitrages entre différents index permettant de réduire le coût de la dette
- assure le suivi quotidien des encours (révision des taux, montant des échéances, etc.)

La stratégie d'endettement et d'optimisation des frais financiers de l'Agglo repose sur la souscription de contrats classiques dont les caractéristiques sont les suivantes :

- emprunts classés 1A avec possibilité de classement jusqu'à 1B ou 1C en fonction des opportunités, mais avec un risque mesuré et compatible avec l'expertise de la direction des Finances
- mobilisation « à la carte » permettant à l'Agglo de disposer de fonds en cohérence avec le rythme de décaissement des dépenses
- possibilité d'arbitrer entre taux fixe et taux révisable afin d'optimiser en continu les frais financiers

GESTION DE TRÉSORERIE

Pour gérer de façon optimale le niveau de la trésorerie, l'Agglo utilise :

- une ligne de crédit de trésorerie dont l'encours est ajusté quotidiennement en fonction du montant des dépenses mises en paiement et des recettes encaissées
- des emprunts prévoyant une phase de mobilisation. Ces emprunts font l'objet d'une consolidation en emprunts long terme, en fonction des besoins et des opportunités

En 2014, les intérêts court terme réglés au titre de la gestion de trésorerie se sont élevés à **0,165 M€**.

L'ORGANISATION, LE MANAGEMENT, LES PROJETS ET L'ACTIVITE COMPTABLE

L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES FINANCES MUTUALISÉE

Depuis 2010, la mutualisation des direction des Finances de la ville d'Orléans et de l'Agglo permet de :

- de développer un niveau d'expertise en adéquation avec les projets et la stratégie de chaque collectivité
- d'harmoniser les procédures dans un objectif d'amélioration continue de l'efficacité et de la qualité comptable
- de développer le contrôle et l'audit des satellites, dans un objectif de maîtrise des risques
- de moderniser les outils de gestion et de développer l'automatisation et la dématérialisation

Le rôle de la direction des Finances mutualisée :

- conseiller les élus et les directions générales sur les choix stratégiques en matière budgétaire, financière et fiscale
- contribuer au montage des projets pour optimiser leur financement (dette, TVA...)
- structurer la fonction financière et élaborer les procédures comptables internes, dans le cadre d'une organisation décentralisée
- former et animer le réseau des comptables des directions gestionnaires
- veiller au respect de la réglementation financière et des procédures comptables internes, contrôler les comptes des satellites pour prévenir les risques

La direction de Finances mutualisée est structurée en 5 pôles spécialisés :

Service Budget	Service Ressources financières Ingénierie	Service Évaluation, contrôle, reporting	Service Comptabilité générale	Service Système d'information financière
<ul style="list-style-type: none"> → Pilotage de la stratégie financière → Élaboration du cadrage budgétaire et des plans pluriannuels d'investissement et de fonctionnement → Élaboration du budget et des comptes administratifs → Définition du cadre budgétaire 	<ul style="list-style-type: none"> → Gestion de dette et de trésorerie → Pilotage de l'Observatoire fiscal → Montage financier et fiscal des projets → Expertise fiscalité (TVA) → Animation des commissions des impôts directs locaux → Contrôle des dotations et des recettes notifiées → Expertise facturation 	<ul style="list-style-type: none"> → Analyse des risques, audit des satellites et contrôle financier des DSP → Instruction des demandes de garantie d'emprunt → Élaboration des tableaux de bord financiers → Élaboration du rapport de consolidation des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> → Pilotage de la comptabilité dépenses et recettes → Pilotage des délais globaux de paiement → Élaboration des procédures comptables, dans le respect de la réglementation → Tenue de l'Inventaire comptable → Contrôle de l'exécution financière des marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> → Pilotage du système d'information financier → Formations des utilisateurs → Élaboration des modes opératoires → Développement de solutions d'optimisation (interfaces / requête automatisées des traitements comptables) → Pilotage de la dématérialisation comptable

L'année 2014 a été plus particulièrement marquée par :

- pilotage du projet de dématérialisation de la chaîne comptable : mise en place du protocole d'échange de données avec le Trésor (PES V2), déploiement des modules de gestion e-factures et e-commandes, qui permettent la validation des bons de commandes et le visa des factures de façon dématérialisée
- élaboration du volet financier du projet d'agglomération avec notamment : la préparation du séminaire des élus du 27 septembre 2014 et l'adaptation du système d'information financière pour le suivi du projet d'agglomération
- contribution au projet de révision des valeurs locatives des locaux professionnels : participation aux travaux de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels et élaboration d'analyses et de cartographies permettant de défendre la position de l'Agglo
- accompagnement fonctionnel de la commune d'Olivet dans le cadre du partage du logiciel de comptabilité
- animation et participation à divers groupes de travail sur l'élaboration du projet d'agglomération et mutualisation des fonctions financières

Les autres projets menés au cours de l'année concernent :

- l'animation du réseau des responsables administratifs et financiers et l'organisation de formations internes
- le pilotage des délais globaux de paiement avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de paiement
- l'amélioration en continu de la qualité comptable avec l'évolution des procédures comptables, le projet de gestion des immobilisations et de l'inventaire comptable et l'adaptation de l'organisation budgétaire
- le développement du partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) avec l'organisation des commissions communales et intercommunales des impôts directs
- la gestion de la TVA et du FCTVA : évolution de l'organisation interne dans l'objectif d'optimiser les délais de récupération de la TVA et du FCTVA

En 2014, la commission des Finances et moyens Généraux s'est réunie à 6 reprises pour traiter notamment de la fixation des taux d'imposition pour 2014, du compte administratif 2013, du débat d'orientations budgétaires 2015, du budget primitif 2015 et des tarifs pour 2015.

La Commission intercommunale des impôts directs s'est réunie en mars 2014 pour examiner les changements intervenus sur les valeurs locatives des établissements industriels, des locaux commerciaux et des biens divers, depuis sa dernière réunion (avril 2013).

L'ACTIVITÉ COMPTABLE DE LA DIRECTION DES FINANCES

Au cours de l'exercice 2014, les volumes traités par la direction des Finances s'établissent ainsi que suit :

- émission de 15 393 de mandats de paiement (15 027 mandats en 2013) +2,4 %
- émission de 3 222 de titres de recettes (contre 3 150 titres en 2013) +2,3 %
- traitement comptable et mise en paiement de 11 385 factures (contre 10 493 factures en 2013) +8,5 %

Les délais globaux de paiement sont fixés par décret à 30 jours à compter du depuis le 1^{er} juillet 2010, répartis entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable du Trésor Public (10 jours).

Le délai global moyen de paiement pour l'exercice 2014 s'établit à 25 jours pour l'Agglo.



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

AU 31/12/2014

BOIGNY-SUR-BIONNE

M. BERNIER Jean-Michel
Mme CROSNIER Marie-Odile

BOU

Mme WOJCIK Nicole (Maire)
Suppléant : M. BUREL Christophe

CHANTEAU

M. VIÉ Jannick (Maire)
Mme DUPRÉ Nadine

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

M. BONNEAU Nicolas (Maire)
Mme BARTHE-CHENEAU Valérie
M. BOUTIGNY Christian

CHÉCY

M. VALLIES Jean-Vincent (Maire)
Mme BAULINET Virginie
M. RABILLARD Rémy

COMBLEUX

Mme MASSON Marie-Claire (1^{er} Adjoint)
Suppléant : M. SIMON Denis

FLEURY-LES-AUBRAIS

Mme LINGUET Marie-Agnès (Maire)

M. BARNOUX Jean-Pierre
Mme LOISEAU Sophie
M. DESORMEAU Philippe
Mme LEPROUX-VAUZELLE Fabienne
Mme CANETTE Carole

INGRÉ

M. DUMAS Christian (Maire)
Mme MIGNAN Catherine
M. GOUGEON Philippe

MARDIÉ

M. THOMAS Christian (Maire)
Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine

MARIGNY-LES-USAGES

M. ARCHENAUULT Éric (Maire)
Mme GRIVÉ Claude

OLIVET

M. SAURY Hugues (Maire)
M. BELOUET Philippe
Mme PALANT Sophie
Mme PATAS D'ILLIERS Fabienne
M. SCHLESINGER Matthieu
M. SONCY Horace

ORLÉANS

M. GROUARD Serge (Maire)
Mme KERRIEN Nathalie
M. CARRÉ Olivier
Mme ODUNLAMI Béatrice
M. LEMAIGNEN Charles-Éric
Mme SAUVEGRAIN Muriel
M. MONTILLOT Florent
Mme ARSAC Martine
M. LAGARDE François

M. RENAULT Thomas
Mme HOSRI Martine
M. MARTIN Michel
Mme GRIVOT Martine
M. SANKHON Soufiane
Mme CARRÉ Florence
M. GEFFROY Olivier
Mme LECLERC Alexandrine
M. BAILLON Yann
Mme DESCHAMPS Chantal
M. GABELLE Jean-Pierre
Mme ANTON Stéphanie
M. LELOUP Philippe
Mme CHERADAME Muriel
M. FOUSSIER François
M. PEZET Philippe
Mme BARRUEL Béatrice
Mme DIABIRA Niamé
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA Corinne
M. BRARD Michel
Mme ET TOUMI Hayette
M. GRAND Jean-Philippe
M. LECOQ Philippe
Mme FOURCADE Arlette
M. RICOD Michel

ORMES

M. TOUCHARD Alain (Maire)
Mme GENET Jeanne

SAINT-CYR-EN-VAL

M. BRAUX Christian (Maire)
Mme SOREAU Evelyne

SAINT-DENIS-EN-VAL

M. MARTINET Jacques (Maire)
Mme LUBET Marie-Philippe
M. RICHARD Jérôme

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN

M. PINAULT Patrick (Maire)
Mme FRANÇOIS Valérie

SAINT-JEAN-DE-BRAYE

M. THIBERGE David (Maire)
M. MALINVERNO Bruno
Mme MARTIN-CHABBERT Colette
Mme JALLET Brigitte
M. DELPORTE Michel

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

M. CHAILLOU Christophe (Maire)
Mme DESNOUES Véronique
M. VILLARET Marceau
Mme CHARTON Annie
M. LAVAL Pascal

SAINT-JEAN-LE-BLANC

M. BOIS Christian (Maire)
Mme CHEVRIER Murielle
Mme GRIVOTET Françoise

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN

M. COUSIN Thierry (Maire)
Mme MORIO Chantal

SARAN

Mme HAUTIN Maryvonne (Maire)
M. FROMENTIN Christian
Mme DUBOIS Sylvie
M. LHOMME Laurent

SEMOY

M. BAUDE Laurent (Maire)
Mme LIPIRA Pascale

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE

Espace Saint-Marc
5 place du 6 juin 1944
BP 95 801
45058 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 78 75 75
Fax : 02 38 78 76 00

www.agglo-orleans.fr

